

Comment aspirer à des Smart cities quand la jugeote des édiles n'est pas celle d'un smart man ?

Excepté Rabat qui vient en queue du peloton aucune autre ville marocaine n'a droit de cité



Lire page 3

Driss Lachgar réitère le soutien historique et de principe de l'USFP à la cause palestinienne



Le Premier secrétaire reçoit des délégations de l'Association marocaine de soutien à la lutte palestinienne et du Groupe d'action nationale pour la Palestine

Page 2

Les déplacements de et vers Mohammédia soumis à autorisation



L'Institut Pasteur assure continuer à effectuer les tests PCR

Page 4

La population marocaine atteinte par le Covid-19 sous-estimée



Page 20

L'économie nationale affiche des signes de redressement au deuxième semestre



Page 14

Driss Lachguar réitère le soutien historique et de principe de l'USFP à la cause palestinienne



Ainsi que nous l'avions annoncé dans nos précédentes éditions, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a reçu, jeudi 17 septembre au siège central du parti à Rabat, des délégations de l'Association marocaine de soutien à la lutte palestinienne (AMSLP) et du Groupe d'action nationale pour la Palestine (GANP) à leur demande pour discuter des derniers développements liés à la cause palestinienne.

Lors de cette réunion, Mohamed Benjelloun El Andaloussi et Abdelfahid Oualalou, respectivement président et vice-président de l'AMSLP et Abdelkader El Alami, coordonnateur du GANP ont tenu à remercier l'USFP pour avoir répondu favorablement à leur demande de tenir cette réunion. Ils ont également salué la position ferme du Parti de la Rose concernant la cause palestinienne et son soutien indéfectible à ses droits légitimes.

Ils ont passé en revue le tournant dangereux dans lequel cette cause est entrée à la suite des événements qu'a connus récemment la région du Moyen-Orient, dénonçant la politique américaine et israélienne et exprimant l'unité de la position marocaine officielle et populaire en faveur des droits des Palestiniens.

Après avoir salué le rôle mobilisateur des partis politiques nationaux, en particulier l'USFP, ils ont souligné l'importance de la prise de position symbolique des deux ONG devant le siège du Parlement en dépit de la crise sanitaire du Covid-19, afin d'exprimer leur rejet absolu de la violation des droits légitimes

du peuple palestinien.

Pour sa part, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a mis l'accent sur la gravité de la situation actuelle et sur les derniers développements inquiétants que connaît la question palestinienne, surtout dans un contexte international et régional où les relations internationales ne sont plus régies par des

valeurs et principes humains universels, mais plutôt par une sorte de chauvinisme étriqué qui ne croit qu'aux intérêts égoïstes des nations. Cela aura, selon le dirigeant ittihadi, un impact sur la mobilisation de la communauté internationale pour servir les causes justes des peuples et répandre la paix dans le monde.

Driss Lachguar a également exprimé sa déception face à ce qui se passe au niveau des capitales internationales et dans la région du Moyen-Orient et son impact sur la cause palestinienne, précisant qu'il ne faut pas se contenter de suivre les derniers développements, mais plutôt analyser les faits politiques pour essayer de comprendre ces développements de manière réelle et réaliste.

Par ailleurs, le dirigeant ittihadi a rappelé les positions historiques et de principe de l'USFP en tant que partie intégrante du peuple marocain et de ses forces vives (partisanes, syndicales et sociétales), qui soutiennent le peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation israélienne. Il a souligné l'importance de la position constante du Maroc, Roi, gouvernement et peuple, qui a toujours plaidé pour les droits légitimes du peuple palestinien, soulignant que le Royaume ne s'est jamais soumis à une quelconque pression et reste attaché à la cause palestinienne en tant que question nationale.

Driss Lachguar a également mis l'accent sur le rôle joué par l'USFP au niveau international, en particulier dans le cadre de l'Internationale socialiste et de l'Alliance progressiste, pour mobiliser du soutien à la

cause palestinienne et faire pression dans les forums internationaux en vue de défendre les droits légitimes du peuple palestinien. Il a également souligné que l'USFP restera, comme il l'a toujours été, opposé à toutes les tentatives qui vont à l'encontre des efforts de paix, de la volonté internationale et des résolutions et traités des Nations unies.

Après avoir souligné la participation des Ittihadis à diverses manifestations nationales et initiatives politiques liées à la question palestinienne, Driss Lachguar a mis l'accent sur l'importance d'impliquer les partis politiques dans toutes les étapes de la lutte, tout en appelant à donner une nouvelle dynamique à la mobilisation autour de la Palestine pour influencer l'opinion publique nationale et internationale, en prenant en considération les complexités de la réalité, la révolution numérique et les mentalités des générations actuelles et futures. Le dirigeant ittihadi a également affirmé que l'USFP prendra part spontanément aux diverses initiatives nationales soucieuses de l'unité de la position marocaine et de la défense des droits légitimes et justes du peuple palestinien.

Il convient de rappeler que le Premier secrétaire de l'USFP était accompagné lors de cette réunion des deux membres du Bureau politique du parti, Hanane Rihab et Badiaa Radi, de membres du Conseil national, Talaâ Saoud El Atlassi et Ahmed El Aked, ainsi que du secrétaire général de la Chabiba ittihadia, Abdellah Sibari.

T.M

“

Le Premier secrétaire reçoit des délégations de l'Association marocaine de soutien à la lutte palestinienne et du Groupe d'action nationale pour la Palestine

Comment aspirer à des Smart cities quand la jugeote des édiles n'est pas celle d'un smart man ?



Excepté Rabat qui vient en queue du peloton aucune autre ville marocaine n'a droit de cité



Où en est le projet de transformation des villes de Casablanca, Rabat, Tanger, Marrakech, Fès et Ifrane en Smart cities (villes intelligentes)? La réponse est à chercher dans le dernier classement de l'indice des villes intelligentes de l'Institute for Management Development (IMD) où figure uniquement la ville de Rabat à la 105ème place sur les 109 villes qui partagent ce classement.

Elle est loin, voire très loin de Singapour qui arrive en tête pour la deuxième année consécutive, suivie de la capitale finlandaise Helsinki et de la ville suisse de Zurich. Auckland en Nouvelle-Zélande occupe la quatrième position, tandis que la capitale norvégienne, Oslo, est classée cinquième. Copenhague (6ème), Genève (7ème), Taipei City (8ème), Amsterdam (9ème) et New York (10ème) constituent le reste des 10 premières villes classées.

En ce qui concerne le monde arabe, Abou Dhabi occupe la 42ème position au niveau mondial, talonnée par Dubai (43ème).

La capitale saoudienne Riyad s'est placée à la 53ème position loin devant Rabat (105ème) et Le Caire (106ème). Un classement qui interpelle les déclarations et les discours officiels qui présentent souvent le Maroc comme l'une des figures de proue des pays les plus avancés en matière de développement des Smart cities en érigeant Casablanca comme exemple. En effet, cette ville a connu le lance-

ment de plusieurs projets destinés à faire profiter ses résidents des technologies de l'information relatives à la mobilité intelligente, à l'environnement intelligent et à l'habitat intelligent.

La commune urbaine de cette ville a même considéré ce dossier comme l'une de ses priorités.

Néanmoins, il s'est avéré que le terme «Smart city» a été utilisé comme un simple label destiné à meubler les effets d'annonce et à, éventuellement, construire l'image et la réputation de la ville et pas plus.

En fait, le retard accumulé par notre pays en matière de Smart cities est le résultat du manque, voire de l'inexistence d'infrastructures à même de permettre d'installer et d'utiliser les NTIC. Notre pays est dépourvu de routes, d'hôpitaux, d'universités et de logements équipés, gérés et fonctionnant avec l'intelligence artificielle ainsi que d'appareils de communication et de téléphones disposant de vitesses de téléchargement qui peuvent atteindre des centaines ou des milliers de gigaoctets de données.

Une situation des plus compliquées puisque nos villes doivent faire face, désormais et au-delà des contraintes multiples (pollution, trafic routier, urbanisation...), à la gestion des crises sanitaires qui exigent le recours à des outils capables de s'adapter à un environnement incertain et en évolution constante.

Selon Heng Chee Chan, prési-

dent du Lee Kuan Yew Center for Innovative Cities à SUTD, ce sont les villes intelligentes, notamment les premières du classement, qui semblent les plus outillées pour faire face aux défis inattendus des pandémies avec un meilleur résultat. Même évaluation de la part du professeur Arturo Bris de l'IMD, qui a dirigé les travaux de l'indice en question en tant que directeur du World Competitiveness Center de l'Institut de gestion suisse, qui a affirmé que seules les villes qui disposent d'une meilleure technologie gèrent mieux les pandémies. Et même s'il estime que les villes intelligentes ne sont pas la solution, il n'en pense pas moins que la technologie aide à le faire.

En effet, plusieurs villes luttent actuellement contre la pandémie du coronavirus en s'appuyant sur leurs technologies. Elles utilisent les capteurs et les données pour retracer les contacts des personnes infectées par le coronavirus ou pour surveiller le respect de la distanciation sociale.

Tel est le cas, par exemple, en Corée du Sud où l'utilisation en masse des nouvelles technologies a permis, en partie, de contenir la propagation du Covid-19.

Un système appelé Smart city Data Hub a été utilisé pour rechercher les personnes entrées en contact avec des patients atteints de coronavirus.

Le Royaume-Uni a également utilisé les données des capteurs pour piétons et des caméras de re-

connaissance automatique des plaques d'immatriculation de voitures (ANPR) pour surveiller l'efficacité des mesures de distanciation sociale.

En Inde, les caméras de circulation ont été utilisées pour surveiller les mouvements des personnes ainsi que des drones pour la surveillance aérienne. Ce pays est aussi

en train de déployer une solution de géocloture pour s'assurer que les patients respectent les zones de quarantaine et pour diffuser des informations en temps réel sur l'ouverture des magasins et des pharmacies. Ce qui a conforté les efforts consentis pour réduire la propagation du coronavirus.

Hassan Bentalieb

Quid des Smart cities ?

Pour devenir intelligentes, les villes doivent développer de nouveaux services performants dans les domaines suivants:

-Transport et mobilité intelligente : l'un des défis consiste à intégrer différents modes de transport – rail, automobile, cycle et marche à pied – en un seul système qui est à la fois efficace, facilement accessible, abordable, sûr et écologique. Cette intégration permet une empreinte environnementale réduite, optimise l'utilisation de l'espace urbain et offre aux citoyens une gamme variée de solutions de mobilité répondant à l'ensemble de leurs besoins. Par ailleurs, la ville doit mettre en place les dernières technologies de transport en commun et de mobilité électrique ;

- Environnement durable : les villes doivent agir dans deux domaines principaux, à savoir les déchets et l'énergie. Concernant les déchets, les villes auront pour mission de réduire, voire d'éviter, leur production de déchets et de mettre en place des systèmes efficaces de récupération et de valorisation des déchets. Dans le domaine de l'énergie, les villes devront renforcer leur action en matière d'efficacité énergétique et mettre en place des systèmes de production locale d'énergie;

-Urbanisation responsable et habitat intelligent : la valeur élevée de l'immobilier dans les centres-villes combinée à la disponibilité limitée des terres rendent l'urbanisation actuelle complexe. En effet, le modèle de l'étalement urbain – coûteux en espace, en équipements publics, en énergie – qui primait jusqu'ici n'est plus possible. Il faut réinventer des formes urbaines qui, à la fois, respectent une intimité indispensable, assurent un ensoleillement suffisant, permettent des évolutions et favorisent le «vivre-ensemble». Les bâtiments devront, également, être plus intelligents afin de faciliter et d'améliorer la gestion de l'énergie, voire réduire les consommations.

Les déplacements de et vers Mohammédia soumis à autorisation

Des mesures exceptionnelles prises pour faire face à la prolifération du Covid-19

Les autorités de la préfecture de Mohammédia ont adopté une série de mesures exceptionnelles pour faire face à la prolifération du nouveau coronavirus dans la ville, pour une durée d'une semaine renouvelable jusqu'à lundi prochain à 18h00.

Ainsi, pour se déplacer de et vers Mohammédia, il est indispensable d'avoir une autorisation délivrée par les services compétents, indique un communiqué de presse.

Par ailleurs, les autorités ont interdit tous les rassemblements dans les différents espaces publics, alors que les commerces, les grandes surfaces et les fast-foods devront fermer à 22h00, les restaurants classés à 23h00, ainsi que les jardins publics, outre la poursuite de fermeture des plages, la fermeture des salles de jeux et de sport et des terrains de proximité.

Il a été aussi décidé de réduire de 50% la capacité d'accueil des moyens de transport public (taxis et bus) et d'interdire l'accès des bus à Mohammédia en provenance de Casablanca.

Les autorités ont également décidé de procéder à un contrôle rigoureux en matière de respect du port du masque et de la distanciation physique, et de verbaliser tout contrevenant, conformément aux sanctions en vigueur prévues par la loi.



A été aussi décidée la fermeture des quartiers qui connaissent un grand nombre de cas du Covid-19, alors que les déplacements dans ces quartiers requièrent une autorisation exceptionnelle délivrée par les autorités locales compétentes, à des fins professionnelles, huma-

nitaires et sanitaires, avec fermeture des commerces, cafés, et restaurants à 20h00 et fermeture des marchés de proximité à 16h00, outre la fermeture des hammams et des salons d'esthétique.

Ces mesures restent en vigueur durant toute la semaine et

pourraient être prolongées suivant l'évolution de la situation épidémiologique, fait savoir la même source.

Pour ce qui est du secteur de l'enseignement, il a été décidé de poursuivre l'enseignement présentiel sur la base de la décision des parents et tuteurs des élèves,

de suivre la situation épidémiologique dans chaque établissement scolaire et de prendre les décisions qui s'imposent.

Les autorités de la ville appellent l'ensemble des citoyens à la vigilance et à respecter les mesures préventives pour lutter contre le Covid-19.

Réouverture des établissements scolaires de Tanger-Asilah

La Direction provinciale de l'éducation nationale à Tanger-Asilah a annoncé la réouverture, à compter de ce mercredi 23 septembre, des établissements scolaires situés dans les quartiers de Tanger auparavant concernés par la décision de fermeture, et ce afin d'adopter l'enseignement présentiel en alternance.

Dans le cadre de l'accompagnement permanent de la situation épidémiologique au niveau de la préfecture de Tanger-Asilah, plus particulièrement dans les quartiers concernés par la décision de fermeture des établissements scolaires publics et privés, et en coordination avec les autorités territoriales et sanitaires, il a été décidé la réouverture de ces établissements à partir de ce mercredi 23 septembre, a indiqué la Direction provinciale de l'éducation nationale dans un communiqué.

L'enseignement présentiel en alternance sera adopté au niveau de ces établissements scolaires où l'enseignement à distance avait été décidé depuis la rentrée, et ce conformément à la note ministérielle 39-20 relative à l'organisation de l'année scolaire 2020-2021,

a précisé la même source, notant qu'elle veille à assurer le droit à un apprentissage de qualité garantissant l'égalité des chances entre l'ensemble des apprenants, dans des conditions qui priorisent leur santé et leur sécurité.

Il est à rappeler que l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma avait annoncé, en coordination avec la wilaya de la région, la fermeture des établissements situés à Bni Makada, El Mers et Mghogha à Tanger et l'adoption ainsi de l'enseignement à distance.

Par ailleurs, la décision de réouverture de ces établissements scolaires ne concerne pas le lycée Ibn Al Khatib, où la Direction provinciale de l'éducation nationale a décidé d'adopter l'enseignement à distance durant deux semaines, à compter du lundi, après l'apparition de cas de contamination au coronavirus parmi les cadres administratifs et pédagogiques.

Le lycée français Eugène Regnault de Tanger a également été fermé lundi, pour une période de deux semaines, après avoir enregistré trois cas de contamination au Covid-19. L'enseignement à distance y sera adopté durant cette période.

L'Institut Pasteur assure continuer à effectuer les tests PCR

L'Institut Pasteur du Maroc (IPM) a assuré, lundi, continuer d'effectuer les dépistages par PCR (Polymerase Chain Reaction), en réaction à des informations de presse faisant état d'une "pénurie" des stocks de matériel nécessaire à la réalisation de tests Covid-19.

En conformité avec la stratégie du ministère de la Santé de lutte anti-coronavirus, l'Institut mène, depuis le début de la pandémie, ces analyses au laboratoire de référence pour les virus émergents et dangereux, à raison de quelque 2.000 tests par jour, souligne l'IPM dans une mise au point destinée à "éclairer l'opinion publique".

Le ministère approvisionne, "de manière régulière et continue", l'Institut en équipements médicaux et matériel de laboratoire, via son stock central, précise-t-on.

"Depuis l'apparition de la pandémie dans notre pays, l'Institut n'a jamais arrêté de réaliser les tests de dépistage du Covid-19 par la technique PCR", soutient encore la même source.

3.426 guérisons en 24h, un record



été observée quant au nombre de morts, avec l'enregistrement de 25 nouveaux décès au cours des dernières 24 heures, soit un total de 1.855, avec un taux de létalité stable à 1,8%.

Ces décès se répartissent entre les régions de Casablanca-Settat (10), Fès-Meknès (3), Marrakech-Safi (2), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (2), Rabat-Salé-Kénitra (2), Béni Mellal-Khénifra (2), l'Oriental (1) et Dakhla-Oued Eddahab (1).

Les nouveaux cas, quant à eux, se répartissent entre les régions de Casablanca-Settat (495), Rabat-Salé-Kénitra (296), Béni Mellal-Khénifra (88), Marrakech-Safi (86), Souss-Massa (84), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (79), Drâa-Tafilalet (75), Fès-Meknès (75), l'Oriental (74), Dakhla-Oued Eddahab (22), Laâyoune-Sakia El Hamra (1), et Guelmim-Oued Noun (1).

Le nombre de cas exclus s'élève à 2.307.457, après 20.085 nouvelles analyses négatives.

Les cas actifs ont atteint le nombre de 17.106, avec une prévalence de l'ordre de 47,1/100.000 habitants. Concernant les cas sévères ou critiques, ils sont au nombre de 300, dont 41 placés sous intubation.

Le taux d'incidence cumulé est de 284/100.000 habitants, contre une incidence de 24h établie à 3,8/100.000 habitants.

Trois mille quatre cent vingt six (3.426) guérisons ont été enregistrées au Maroc au cours des dernières 24 heures, soit un record, contre 1.376 nouveaux cas confirmés,

a annoncé lundi le ministère de la Santé.

Le nouveau bilan des cas confirmés porte à 103.119 le nombre de contaminations dans le Royaume depuis le pre-

mier cas signalé le 2 mars et à 84.158 celui des personnes totalement rétablies, a précisé le ministère dans son bulletin quotidien de la pandémie de Covid-19.

De même, une tendance baissière a

9.391 détenus ont bénéficié de procès à distance entre le 14 et le 18 septembre

Un total de 9.391 détenus ont bénéficié des procès à distance dans les différents tribunaux du Royaume durant la période du 14 au 18 septembre, a indiqué le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

402 audiences ont été tenues à distance dans les tribunaux du Royaume, durant cette même période, au cours desquelles 7.996 affaires ont été mises au rôle, a relevé le CSPJ, lundi dans un communiqué.

Les différents tribunaux du Royaume ont réalisés des résultats importants durant la troisième semaine du mois de septembre, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre optimale des procès à distance comme étant un choix stratégique nécessaire, tout en veillant à établir un équilibre entre le droit des détenus à un procès équitable et le devoir des tribunaux de continuer à s'acquitter de leurs obligations



et fonctions constitutionnelles et en matière des droits de l'Homme, tout en assurant les mesures de santé pour

cas, a souligné la même source. Face à l'évolution de la situation épidémiologique et à l'augmentation du nombre des

cas, le CSPJ a appelé à intensifier les efforts et à mobiliser tous les moyens et capacités dans le strict respect de toutes

les mesures de prévention et de précaution nécessaires dans les différents établissements judiciaires.

Le Maroc désigné membre de la délégation de haut niveau de l'OIF pour le Mali

La secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, a désigné Moha Ouali Tagma, ambassadeur du Maroc à Abuja, comme membre de la délégation de haut niveau de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) chargée d'accompagner le processus de transition civile au Mali.

Cette nomination est une reconnaissance de l'engagement du Maroc au service de la paix et de la stabilité régionale, et du rôle sage et constructif du Royaume, sous les Hautes orientations de Sa Majesté le Roi au Mali, mais aussi en Libye et ailleurs.

Moha Ouali Tagma est diplomate depuis près de 40 ans.

Il a notamment été ambassadeur de Sa Majesté le Roi du Maroc à Dakar (Sénégal) et à Varsovie (Pologne).

Il a servi en tant que membre de la mission permanente du Maroc auprès

de l'ONU à Genève.

Au terme de son mandat à la tête de la Direction Afrique au ministère, il a été nommé en 2016 ambassadeur à Abuja (Nigeria).

Conduite par Cheikh Tidiane Gadio, ancien ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal et actuel vice-président de l'Assemblée nationale, la délégation de l'OIF pour le suivi de la situation au Mali, comprend également Nadia El Yousfi, députée au Parlement bruxellois et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, membre du bureau de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

La mise en place de la délégation de haut niveau s'inscrit dans le cadre de la résolution adoptée le 25 août par la 111^{ème} session extraordinaire du Conseil permanent de la Francopho-



nie (CPF), pour soutenir le processus de restauration des institutions démocratiques au Mali et contribuer à trouver des solutions de sortie de crise durables et crédibles prenant en considération les attentes des citoyens maliens, précise l'OIF.

En étroite coordination avec les

partenaires internationaux, tout principalement la CEDEAO et l'Union africaine, la délégation de haut niveau sera chargée d'appuyer la secrétaire générale de la Francophonie dans l'accompagnement du processus de transition civile, ajoute la même source.

Rabat appelle l'OMPI à répondre aux besoins des pays en développement



La délégation marocaine prenant part à la 61^{ème} réunion des Assemblées des Etats membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a mis l'accent lundi à Genève sur la nécessité "d'œuvrer davantage, pour répondre aux besoins des Etats membres, notamment les pays en développement".

"Les avancées notables enregistrées par l'OMPI durant la décennie écoulée ne doivent pas escamoter la nécessité d'œuvrer davantage, pour répondre aux besoins des Etats membres, notamment les pays en développement, et de relever les multiples défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui", a affirmé le représentant per-

manent adjoint à la Mission du Royaume à Genève, Abdellah Boutadghart, dans une déclaration au nom du Maroc.

A cet égard, a-t-il poursuivi, "une mise en œuvre efficace des recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI permettra, certainement, aux pays en développement de tirer meilleur parti des avantages

divers qu'offre le système international de la propriété intellectuelle".

Les mutations profondes qui affectent le monde, invitent l'OMPI à reconsidérer le cadre de la propriété intellectuelle, en analysant les aspects juridiques, politiques et éthiques concernant l'impact de l'intelligence artificielle sur la créativité et l'innovation, a ajouté le diplomate marocain.

De surcroît, une attention particulière devrait être accordée à l'agenda normatif dans la perspective d'achever les longues négociations, concernant notamment la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, des organismes de radiodiffusion contre le piratage du signal, ainsi que les négociations afférentes à la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), a plaidé Abdellah Boutadghart.

Aussi, a-t-il ajouté, "sommes-nous convaincus de la possibilité de trouver des issues favorables à ces questions à caractère normatif,

ainsi qu'à d'autres ayant un aspect institutionnel, si nous travaillons dans un esprit de bonne volonté, de compromis, de collaboration et de consensus".

Tout en soulignant l'attachement du Maroc au multilatéralisme en tant qu'"élément incontournable dans le monde d'aujourd'hui, plus complexe et interdépendant", le diplomate marocain a relevé qu'"il est indispensable que chacun de nous fasse preuve de souplesse et modère ses prétentions dans l'intérêt commun".

La 61^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle s'est ouverte lundi à Genève sous la présidence du Maroc en sa qualité de président de l'Assemblée générale de l'Organisation pour l'exercice biennal 2020/2021.

Outre les déclarations des pays membres, la première journée de cette rencontre, qui se poursuivra jusqu'au 25 septembre, a été marquée notamment par la présentation du rapport du directeur général de l'Organisation sur les activités de l'OMPI depuis 2008.

Le Maroc réitère son attachement inébranlable à l'esprit du TNP

Tenue à Vienne des travaux de la 64^{ème} Conférence générale de l'AIEA sous la présidence du Royaume



Le Maroc réitère son engagement et son attachement inébranlable à l'esprit du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et à la centralité du rôle de l'AIEA dans la mise en œuvre des dispositions de ce Pacte, a affirmé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

"Le Maroc souligne l'impératif de renforcer et d'intensifier les efforts pour revoir la composition du Conseil des gouverneurs, en tant que pré-lude fondamental pour renforcer la gouvernance de l'Agence", a-t-il souligné dans une allocution en visioconférence, lors de l'ouverture, lundi à Vienne, des travaux de la 64^{ème} Conférence générale de l'AIEA sous la présidence du Maroc.

Le ministre a souligné l'importance de revoir certaines dispositions vieilles de 21 ans, regrettant que cette réforme n'ait acquis l'adhésion que d'à peine 62 sur 110 Etats membres.

Autant dire que le Maroc considère cette étape comme un pas fondamental sur la voie du renforcement de la gouver-

nance, tel que stipulé par les dispositions légales de l'Agence, a-t-il affirmé.

Il a relevé que le Maroc restera ouvert à toutes les contributions des Etats membres et ne ménagera aucun effort durant son mandat pour mobiliser les soutiens nécessaires pour renforcer la présence africaine au sein du Conseil des gouverneurs, un des organes fondamentaux de l'AIEA.

Cette 64^{ème} session de la Conférence générale de l'AIEA se tient dans une conjoncture critique et un contexte mondial particulier marqué par la lutte de la communauté internationale, depuis plus de neuf mois, contre les défis inédits engendrés par les répercussions difficiles et multiformes de la pandémie de Covid-19, sur les plans sanitaire, économique et social, a-t-il fait observer.

Devant cette situation, a-t-il noté, "on ne peut que constater, avec objectivité et responsabilité, nos limites et la modestie de notre capacité collective à faire face aux exigences de cette conjoncture exceptionnelle, et ce qu'elle requiert en termes de coopération effective et de

coordination pratique au niveau international, avec un esprit imbu d'innovation pour limiter la propagation de la pandémie et de solidarité pour en alléger les conséquences".

Cette situation suppose que l'on procède à une remise en cause des plans et des priorités, de réfléchir aux moyens les plus efficaces pour anticiper la gestion des crises et renforcer l'entraide pour y faire face, a-t-il signalé.

Le ministre a loué au nom du Royaume du Maroc l'engagement de l'AIEA, sous la direction de son DG, à soutenir les efforts des Etats membres dans la lutte contre la pandémie, notamment à travers la fourniture des équipements les plus modernes pour la détection rapide du coronavirus et l'organisation de sessions de formation virtuelle pour renforcer les capacités nationales.

Faisant part de la considé-

ration du Maroc aux aides urgentes fournies par l'AIEA à 150 Etats membres, dont 45 pays africains, il a relevé que les principes de la solidarité et de la coopération Sud-Sud, loin d'être des slogans creux, sont pour le Maroc des axes fondamentaux qui encadrent sa politique étrangère, dont les jalons ont été posés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Pour traduire ces principes dans les faits, a-t-il poursuivi, Sa Majesté le Roi a annoncé, en avril dernier, une initiative novatrice et inédite visant à mettre en place un plan de travail au niveau des chefs d'Etat africains pour appuyer les différentes phases de la gestion de la crise sanitaire engendrée par la pandémie du coronavirus.

C'est dans ce sens, a-t-il expliqué, que s'inscrit l'envoi par le Maroc, sur Hautes instructions Royales, d'aides médicales à une vingtaine de pays africains de toutes les régions du continent, pour contribuer aux efforts déployés dans la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Et de conclure que le Maroc ambitionne de tenir, après la pandémie, une réunion de certains pays africains et l'AIEA, en vue de procéder à une évaluation globale des expériences liées à la gestion de la pandémie dans toutes ses phases et d'en tirer les leçons et échanger les meilleures pratiques.

Rafael Mariano Grossi souligne l'engagement constructif de Rabat pour la paix dans le monde

Le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Mariano Grossi, a affirmé que l'élection du Maroc à la présidence de la 64^{ème} Conférence générale de l'Agence témoigne de l'engagement constructif du Royaume pour la paix dans le monde.

"L'élection du Maroc, pays africain qui est engagé pendant des années dans les efforts de non-prolifération, à la tête de ce grand événement mondial, est un bon témoignage de son engagement constructif pour la paix dans le monde", a-t-il souligné dans une déclaration à la MAP.

"Je me réjouis en tant que directeur général de pouvoir compter sur la présidence marocaine pour toute l'année qui s'ouvre jusqu'à l'année prochaine afin de supporter et accentuer le travail de l'AIEA. Bravo le Maroc et on est très reconnaissant !", a-t-il poursuivi.

Le Maroc a été officiellement élu, lundi à Vienne, président de la 64^{ème} Conférence générale de l'AIEA, l'organe directeur de cet organisme onusien.

Le Royaume a accédé pour la première fois, et par acclamation unanime, à ce prestigieux poste en la personne de l'ambassadeur, représentant permanent auprès des organisations internationales à Vienne, Azzeddine Farhane.

Des milliers de bouteilles de boissons alcoolisées saisies à Fès et Marrakech



Les éléments de la police judiciaire ont saisi, lundi, plus de 5.000 bouteilles de boissons alcoolisées dans deux entrepôts clandestins à Fès.

Cette saisie, qui s'inscrit dans le cadre des opérations sécuritaires qualitatives de la direction centrale de la police judiciaire, a permis l'arrestation de trois suspects aux antécédents judiciaires pour commercialisation de boissons alcoolisées sans licence et trafic de drogue, a déclaré à la presse le commissaire de police Adil Sedat.

Cette opération a été menée avec le soutien des éléments et cadres de la brigade nationale de la police judiciaire et du service préfectoral de la police judiciaire à Fès, et en concertation avec la direction générale et régionale de la surveillance du territoire national, sous la supervision du parquet général compétent.

Sur la base des recherches et investigations menées dans ce cadre, il a

ainsi été procédé à la surveillance et la perquisition de deux entrepôts clandestins, ce qui a permis la saisie de plus de 5.000 bouteilles de boissons alcoolisées, dont une partie est périmée, et d'une somme d'argent en monnaie nationale et en devise qui proviendrait de cette activité criminelle.

Les investigations se poursuivent pour élucider les tenants et aboutissants de cette affaire et déferer les mis en cause à la justice.

Quant aux opérations de contrôle menées par une commission sécuritaire mixte, dans deux entrepôts d'alcool et de boissons mélangées avec de l'alcool, elles ont permis de saisir d'importantes quantités de boissons alcoolisées périmées ou ayant fait l'objet de fraude pour se soustraire aux impositions fiscales et douanières.

Les opérations de contrôle ont été effectuées en parfaite coordination avec les autorités locales, les services municipaux d'hygiène, les représen-

tants de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'Administration des douanes et impôts indirects, dans le but de vérifier le statut douanier des boissons alcoolisées et leur conformité aux normes de sécurité sanitaire, indique lundi un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Ces opérations sécuritaires ont concerné deux dépôts portant la même enseigne commerciale, le premier disposant des autorisations où ont été saisies 26.495 bouteilles de bière périmées, 1.592 bouteilles d'alcool portant des vignettes douanières ne correspondant pas à leur contenance réelle ou à leur concentration d'alcool, a ajouté la même source.

Dans le second entrepôt, qui ne dispose pas des autorisations nécessaires et qui est utilisé de façon clandestine, la commission a saisi 2.782 bouteilles ne portant aucune vignette, 19.978

bouteilles avec des vignettes ne correspondant pas à leur contenance réelle ou à leur concentration d'alcool, 11.161 bouteilles portant de vieilles vignettes douanières remontant à l'année 2010 et 1.098 bouteilles portant des vignettes datant de la période entre 2011 et 2013, a précisé la DGSN.

A l'issue de ces opérations, les gérants de ces entrepôts ont été soumis à des enquêtes préliminaires sous la supervision du parquet compétent en vue de déterminer le degré de leur implication dans ces contraventions et actes criminels, poursuit le communiqué.

Ces mesures interviennent dans le cadre des opérations menées par les services sécuritaires au niveau national pour la répression des contraventions relatives à la violation de l'état d'urgence sanitaire et assurer l'application correcte et stricte des dispositions légales relatives aux autorisations de vente des boissons alcoolisées, a conclu la DGSN.



Nouvelles restrictions en Angleterre *Les Etats-Unis très proches des 200.000 morts*



Le Premier ministre britannique Boris Johnson devait confirmer mardi que "les pubs, bars et restaurants devraient fermer à 22h00" en Angleterre, alors que les Etats-Unis s'apprêtent à franchir la barre des 200.000 décès liés au coronavirus.

Le Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe, a relevé lundi le niveau d'alerte mesurant l'évolution de l'épidémie de nouveau coronavirus, face à la menace d'une deuxième vague qui pourrait faire plus de 200 morts par jour sans "changement de cap".

Les nouvelles mesures annoncées par Boris Johnson devant le Parlement ne seront valables que pour l'Angleterre, chaque province britannique prenant ses propres décisions en matière de coronavirus. Mais selon Downing street, il s'est entretenu lundi par téléphone avec les Premiers ministres écossais, gallois et nord-irlandais et "ils ont convenu d'adopter autant que possible une approche unifiée, dans les prochains jours".

Boris Johnson s'est adressé aussi à la nation mardi soir, un discours retransmis en direct dans lequel il est revenu sur "les autres moyens pour lutter contre le virus et sur le rôle que chacun peut jouer contre sa propagation". Dans cette optique, M. Johnson a encouragé aussi les Britanniques à reprendre le télétravail s'ils ont l'accord de leur em-

ployeur, d'après les informations du Daily Telegraph.

La pandémie a fait plus de 961.500 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi en milieu de journée. Plus de 31,1 millions de cas ont été comptabilisés, dont au moins 21 millions ont été guéris.

Les Etats-Unis sont le pays le plus endeuillé (199.815 décès mardi à 03H00 GMT). Viennent ensuite le Brésil (137.272 morts), l'Inde (87.882), le Mexique (73.493) et le Royaume-Uni (41.759). A bientôt six semaines de l'élection présidentielle américaine, le bilan officiel de la pandémie de Covid-19 devrait atteindre 200.000 morts très prochainement aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis enregistrent chaque jour presque un millier de décès, ce qui, rapporté à la population, est le quadruple du taux de mortalité européen. Ce millier de morts quotidiens, où les personnes noires et hispaniques sont surreprésentées (plus de la moitié des morts de moins de 65 ans), est pour le candidat démocrate Joe Biden le symbole de l'incompétence du président Donald Trump face à la plus grande épreuve de son mandat.

Un peu plus au nord, le Québec dit se situer dans la redoutée "deuxième vague", selon le directeur national de la santé pu-

blique. La province qui compte plus de 8 millions d'habitants et est la plus durement touchée du Canada par l'épidémie, a enregistré 586 nouveaux cas en une journée, un chiffre sans précédent depuis fin mai.

Les autorités y ont annoncé que le nombre de personnes autorisées lors de rassemblements dans les "salles louées, les lieux de culte, les événements festifs, les mariages" passe de 250 à 50 personnes.

Les Bourses chinoises ont ouvert dans le rouge mardi, au lendemain d'une journée sombre pour les places boursières européennes, ébranlées par la résurgence de la pandémie dans certains pays et les potentielles conséquences économiques de restrictions de mouvements. "Les malheurs sanitaires ébranlent l'humeur ambiante", constate David Madden, analyste marchés pour CMC Markets UK.

A Paris, l'indice CAC 40 a chuté de 3,74%, sa pire séance depuis le 11 juin. A Francfort, le Dax a plongé de 4,37% et à Londres, le FTSE 100 de 3,38%.

Plus de 60 pays riches, mais pas la Chine ni les Etats-Unis, ont adhéré au dispositif mis en place par l'OMS pour faciliter l'accès des pays pauvres au vaccin contre le coronavirus, selon la liste publiée lundi.

La situation paraît préoccupante en Algérie, où le nombre de cas positifs a franchi les 50.000 lundi, en France, où plus de 5.000

nouveaux cas ont été recensés en 24 heures, ou en Tunisie, où un nombre record de nouveaux malades du Covid-19 a été enregistré ces derniers jours, sans pour autant que des mesures de reconfinement n'y soient envisagées. "Il n'y aura pas un reconfinement sanitaire dans la situation actuelle" de l'épidémie, a déclaré le Premier ministre M. Mechichi à plusieurs médias tunisiens. "Nous ne sommes pas dans l'esprit de confinement ni de retour à la situation de mars dernier, cela n'est pas envisagé", a-t-il ajouté.

L'Argentine subit aussi les conséquences de la pandémie puisqu'elle a enregistré lundi un nouveau record quotidien de décès liés au Covid-19 avec 429 morts, ce qui porte à 13.482 le bilan total dans le pays, ont annoncé les autorités. Il s'agit du nombre de décès le plus élevé depuis que la pandémie a frappé le pays sud-américain, où des mesures de confinement sont en vigueur depuis le 20 mars, avec un assouplissement progressif en fonction des régions.

La pandémie a percuté jusqu'à l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'est ouverte mardi sans aucun chef d'Etat ou de gouvernement présent à New York. Tous livraient leur discours par messages pré-enregistrés, diffusés sur le site de l'ONU pendant une semaine. Avec le coronavirus et ses conséquences comme dénominateur commun.

TikTok, algorithme et sécurité nationale au coeur du conflit sino-américain

L'application chinoise TikTok, qui rencontre un succès planétaire grandissant, est au coeur d'une saga diplomatique-technologique entre Washington et Pékin.

Le président américain Donald Trump, qui l'accuse d'espionnage pour le compte du gouvernement chinois, menace de la fermer aux Etats-Unis à moins que ses activités dans le pays ne passent sous pavillon américain. La Chine et le groupe s'y opposent.

Tour d'horizon d'un conflit à rebondissements dont l'issue est compliquée par sa proximité avec l'élection présidentielle américaine du 3 novembre.

Lancée en septembre 2016 par le groupe chinois ByteDance, TikTok sert à partager de courtes vidéos. On y voit les utilisateurs danser, faire du play-back sur leurs chansons préférées. Grâce à des filtres et des effets d'accélération ou de ralentis, les usagers postent des petits clips qui rencontrent un immense succès, en particulier auprès d'un jeune public.

C'est en 2018 que l'application devient mondialisée. Elle compte aujourd'hui 100 millions d'utilisateurs mensuels aux Etats-Unis et quelque 700 millions dans le monde, selon les données de TikTok communiquées cet été.

Donald Trump affirme que l'application TikTok peut être utilisée à des fins d'espionnage pour le compte de Pékin puisque celle-ci permet de collecter les données des consommateurs américains et de les géolocaliser.

Face à cette menace, dès janvier, le ministère américain de la Défense avait demandé à son personnel de désinstaller TikTok de tous leurs téléphones portables, avait rapporté le New York Times.

Pour l'administration Trump, le danger vient notamment d'une législation chinoise de 2017 qui oblige les entreprises et les citoyens chinois à se conformer à toutes les questions de sécurité nationale.

Début novembre 2019, Vanessa Pappas, la directrice générale de TikTok aux Etats-Unis, avait réfuté ces accusations, soulignant que toutes les données des utilisateurs américains étaient stockées aux Etats-Unis mais avec une sauvegarde à Singapour.

Selon TikTok, aucune de ses données n'est soumise à la loi chinoise. Mais ces dé-



clarations n'ont pas apaisé les craintes de l'administration Trump. "TikTok capture automatiquement de vastes palettes d'informations de ses utilisateurs (...) telles que les données de localisation et les historiques de navigation et de recherche", lit-on dans le décret du président américain publié le 6 août.

"Cette collecte de données menace de permettre au Parti communiste chinois d'accéder aux informations personnelles et exclusives des Américains permettant potentiellement à la Chine de suivre les déplacements des employés et des sous-traitants fédéraux, de constituer des dossiers d'informations personnelles pouvant être utilisés à des fins de chantage et pour de l'espionnage d'entreprises", peut-on lire également.

Face à cette menace, Donald Trump a posé un ultimatum à TikTok: soit elle fait passer ses activités aux Etats-Unis sous contrôle américain d'ici le 27 septembre, soit les nouveaux téléchargements seront interdits tandis que les actuels utilisateurs verront leur application dégradée avec une incapacité

par exemple à télécharger les mises à jour. Si aucun accord n'était trouvé, l'application pourrait aussi disparaître des écrans aux Etats-Unis à partir du 12 novembre, d'après le Trésor.

TikTok est en train de conquérir une audience planétaire grâce à des vidéos virales, poussées par un algorithme. Ce sont les dirigeants eux-mêmes qui, dans un effort de transparence, avaient dévoilé le 9 septembre à la presse spécialisée, les dessous techniques de la plateforme.

L'algorithme de TikTok utilise l'intelligence artificielle pour déterminer le contenu avec lequel un utilisateur est le plus susceptible de s'engager. Cela permet ainsi de lui proposer des vidéos similaires ou appréciées par des personnes ayant des préférences d'utilisateur similaires. Pour autant, TikTok s'efforce d'éviter les redondances qui pourraient ennuyer l'utilisateur, comme voir plusieurs vidéos avec la même musique.

La Chine refuse que ce précieux algorithme ne tombe dans l'escarcelle américaine. Le 28 août, Pékin a inclus les algorithmes

dans la liste des technologies d'intelligence artificielle ne pouvant être exportées.

Depuis le décret présidentiel d'août dernier, la saga TikTok n'en finit plus. Samedi, l'application a confirmé un projet selon lequel elle créerait une nouvelle société impliquant Oracle en tant que partenaire technologique aux Etats-Unis et Walmart en tant que partenaire commercial.

Baptisée TikTok Global, il prévoit une prise de participation de 12,5% d'Oracle et de 7,5% de Walmart. Les Américains détiendraient quatre des cinq sièges au conseil d'administration.

Lundi, l'hôte de la Maison Blanche a martelé qu'il ne donnerait pas son aval si le nouveau groupe restait sous contrôle chinois tout en affirmant qu'Oracle et Walmart allaient posséder la majorité du nouveau groupe.

ByteDance, qui comprend des investisseurs américains, a qualifié ces informations "de rumeurs erronées". Le Global Times, quotidien d'Etat chinois, a, lui, exhorté à dire "non, au vol de TikTok" par les Américains.

Un policier new-yorkais inculpé d'espionnage au profit de la Chine

Un policier new-yorkais d'origine tibétaine a été inculpé lundi d'espionnage, les autorités américaines l'accusant d'avoir notamment recueilli pour le gouvernement chinois des informations sur la communauté tibétaine de New York.

Officier de police dépendant d'un commissariat du Queens, l'homme était piloté par des membres du consulat de Chine à New York, selon l'acte d'accusation rendu public lundi. A travers ses contacts avec la communauté tibétaine, cet homme de 33 ans aurait récolté, entre 2018 et 2020, des informations sur les activités de la communauté tibétaine et iden-

tifié des sources potentielles de renseignements.

Toujours selon l'acte d'accusation, celui qui est aussi officier de réserve dans l'armée américaine aurait également permis à des membres du consulat d'être invités à des événements organisés par la police de New York. Les autorités chinoises lui auraient versé plusieurs dizaines de milliers de dollars en échange de ses services.

Quatre chefs d'accusation ont été retenus contre l'officier de police, notamment l'engagement au service d'un pays étranger sur le territoire américain, fausses déclarations et entrave au fonctionnement

d'un service public. Il a été présenté à un juge lundi et placé en détention, a indiqué à l'AFP un porte-parole du procureur fédéral de Brooklyn. Il est actuellement suspendu sans solde, selon un porte-parole de la police de New York.

Le commissaire de police de New York, Dermot Shea, a déclaré que l'officier avait "violé tous les serments qu'il a prêtés dans ce pays. L'un aux Etats-Unis, un autre à l'armée américaine et un troisième à ce département de police".

Né en Chine, il a obtenu l'asile politique aux Etats-Unis, affirmant avoir été torturé par les autorités chinoises du fait de ses origines tibétaines. L'enquête a

néanmoins montré que ses deux parents étaient membres du Parti communiste chinois. "Si elle était confirmée par un tribunal", l'affaire "montrerait que le Parti communiste chinois est engagé dans des opérations calomnieuses pour contrer toute opposition, pas seulement au Tibet (...) mais partout dans le monde", a réagi l'International Campaign for Tibet, association de défense des droits des Tibétains.

Après avoir laissé fonctionner le Tibet en autonomie entre 1912 et 1950, Pékin a récupéré le contrôle du territoire en 1951. Le chef spirituel des Tibétains, le dalaï lama, vit en exil depuis 1959.

Jérôme Baku, *le styliste congolais des migrants*

Portrait



Ils sont déguenillés et usés par la rue, lui les rhabille avec goût. Jérôme Baku, artiste et demandeur d'asile congolais, a revêtu à Paris le costume de styliste des migrants, auxquels il veut "redonner de la dignité".

Son rire est communicatif mais le jeune homme de 29 ans, tiré à quatre épingle, l'étouffe toujours rapidement.

Une marque des deux faces de la vie qu'il mène depuis son arrivée en France en 2018. La galère liée à sa demande de statut de réfugié dont il est toujours sans nouvelle, d'une part. La lumière de son activité artistique entre défilés et aides aux exilés, de l'autre.

Depuis quelques mois, c'est à la halte humanitaire, un accueil de jour parisien, que le couturier a posé sa machine à coudre et marche sur le fil de ce fragile équilibre.

Ce mardi de septembre, épidémie de Covid oblige, une quinzaine d'exilés, pour la plupart Afghans, le corps et les habits marqués par les stigmates d'une vie en camp insalubre, sont venus dénicher auprès de lui ce

qu'ils ne trouvent dans aucune autre distribution de vêtements : du beau.

"Le style, l'apparence, c'est important. Ici, ils peuvent choisir. Je leur dis qu'il ne faut pas montrer que tu es sans papiers, parce que ça va t'isoler. Il faut marcher fièrement, pour ne pas être discriminé", raconte Jérôme Baku, béret gris, pull tardive et banane portée en bandoulière.

Son offre est simple: les migrants prennent un T-shirt de couleur unie, puis un wax, un tissu africain, et sélectionnent un des vingt modèles dessinés par le natif de Kinshasa, berceau de la sapologie, un mouvement qui s'est inspiré de l'élégance comme un art de vivre.

"Je veux leur redonner de la dignité. Changer la vision qu'on a des immigrés", insiste-t-il.

"C'est super que ce soit beau et, surtout, qu'on soit là avec lui pour apprendre", applaudit Mohammad Haroun, un Pakistanais de 21 ans venu après s'être fait voler toutes ses affaires dans un campement voisin.

"Je ne le vois pas comme un demandeur d'asile, mais comme une

inspiration", explique-t-il, avant de repartir, comme les autres, sourire aux lèvres, pouces levés et T-shirt neuf sur le dos.

"On s'échange du courage, comme on est dans la même situation", confie Jérôme Baku, qui vit dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la banlieue parisienne.

Sa présence permet de "faire oublier un quotidien compliqué", apprécie Jérémy Barthez, chef de service à la halte humanitaire, gérée par l'Armée du Salut. C'est aussi l'occasion "pour les autres de voir que d'autres personnes dans la même situation administrative arrivent à s'en sortir, à développer leur passion, en faire leur métier", explique-t-il.

Le styliste improvisé n'est pas couturier de métier, une passion développée sur le tard.

Avant de fuir la République démocratique du Congo à cause de ses "opinions politiques" et de la "persécution", il était sculpteur, après des études aux Beaux-arts de la capitale Kinshasa. Puis il a fui vers l'Angola, avant de rejoindre la France.

"Quand on est demandeur d'asile, pour créer, c'est vraiment difficile. J'avance, mais intérieurement, je sais que je n'ai pas les papiers. Ça me limite", regrette Jérôme Baku, qui a trouvé une bouffée d'oxygène à l'Atelier des artistes en exil.

Judith Depaule, fondatrice de l'association, se souvient de l'avoir vu toquer à sa porte, fraîchement arrivé en France.

"Il a été tout de suite embarqué dans une énorme histoire", comme couturier pour un défilé présenté au Palais de la Porte Dorée à Paris, début 2019, rappelle-t-elle.

"Les artistes en exil sont les meilleurs médiateurs pour les migrants. Parce qu'ils ont le même vécu, la même histoire. On évite l'aspect compassionnel maladroit", juge Mme Depaule.

"Ici, on ne me considère pas comme un demandeur d'asile. Je suis un artiste, tout simplement", apprécie Jérôme Baku en faisant visiter l'atelier. Il y développe un nouveau projet: raconter, avec d'autres artistes, l'Afrique et "ceux qui n'y ont pas de voix".

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

ÉPARGNE	AMANT DE PSYCHÉ	NEON	BÊTE MAIS DOLIX	FRAIS DE BANQUE BLEU	RONDE-LET	CUBE OUVERTE	REVENU DU TRAVAIL	PRINCE TROYEN
					PATAPO-LIF FIN DE MALADIE			
ASSASSIN D'UN ROI							PIGE	
		PAPILLON DE NUIT						
DRAME NIPPON SUISTE				SYMBOLE DE L'HELIUM		AMINCHE VEINE	QUARTIER DE CAEN	
VIDE	VENTILE	BÊCHEUR		ARTICLE	LIEU SÛR			FORME D'ÊTRE
					EN AMONT LAITUE DE MER		NOTE VOLEUR	
FIN DE VERBE			PÂTES DISPUTE BRUYANTE					
				QUARTIER D'OSLO		DE BAS EN HAUT: COGNE	PRONOM	PAGE DE ROI
ACCOUD OIR EMMELES								QUI A UN GOUT ACIDE
	FIN D'ANNEE EN EGER			PRONOM	TRÈS VIOLENT			
						DEBUT DE SOIREE	MORCEAU D'IVOIRE	
FRISSONNANTE								

Solution mots flechés d'hier

DESIGN CULTURE	MAIS	D	CLERC OSLO	METS	SOLE	E	MAISON	MAISON	C	MAISON	AIR DE MAISON
LA	I	S	S	E	R	A	L	L	E	R	
DESIGN DE MAISON	P	A	L	M	A	R	E	S		NOTE	R
MAISON A MAISON	P	C		S	U	E					D
MAISON	R	R			D	N					S
	S	O	E	U	R	E	T	T	E		I
FRANCAIS	X	N	A	V		R	E	N	O	M	
	P	I	L	E		I	R	A			N
MAISON	M	A				E	N	V	I	E	L
MAISON	N	A				E	O				B
MAISON A MAISON	T	E	L	E	G	E	S	T	I	O	N
MAISON	I	M	I	T	A		T	A	B	A	C
	I	F				M	O	I	S	I	A

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouïthy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Honoraires
- 2- Punaise d'eau douce – Le soleil le tua
- 3- Cadenette – Outil d'ajustage
- 4- Laisserai voir ma joie – Déesse indoue
- 5- Grecque – Relater
- 6- Médusé
- 7- Une des Cyclades – Rapport
- 8- Equivalence – Entière
- 9- Boisson espagnole – Coordonnant
- 10- Suit le titre – Sirop à base de miel

VERTICALEMENT

- 1- Dessin
- 2- Valeur – Tamis
- 3- Entreprise
- 4- Désavantagea – Font le rôle – En prose
- 5- Funeste
- 6- Tendre partie – En raffe – Idéal U.S.
- 7- En secret – Spath
- 8- Cours de sang
- 9- Cessez-le-feu – Départ de nageur
- 10- Réfléchi – Sous-développé

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	J	A	M	S	E	S	S	I	O	N
2	E	V	E	I	L		I	V	R	E
3	S	E	T		I	N	N	E	E	S
4	U	R		I	T	O	U		I	S
5	I	S	O	L	E		S	E	L	
6	T	E	L	E		F	O	L	L	E
7	I		E	S	C	R	I	M	E	R
8	Q	U	I		R	I	D	E		O
9	U	L	N	A	I	R	E		I	D
10	E	M	E	U		E	S	T	E	E

Grilles de sudoku

Facile

5				8	3			
9	6			3	7	1		
				1	9			7
	7	2		5				9
4		5	1		6	7		3
1				9		5	6	
2			9	7				
		1	8	2			5	6
		9	4					8

Moyen

4								1
6	3			2		8		7
5				1	7	6		
			4	8	2			9
	4		1	7	6			
		4	2	6				8
7	2		9				3	4
	9							5

Difficile

	8		3		6			9
	5		2			3		
4				7				
9			4			2		
5								1
		7			9			5
			6					9
		5			8		1	
7		9		4		6		

Expert

	8			1				7
6								9
1	2		3	4				
	5					4	2	
			7		2			
	6	1					7	
				6	8		1	3
	1							6
9				3			8	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	6	3	7	5	1	2	9	4
5	1	2	4	3	9	7	8	6
4	7	9	6	8	2	3	1	5
3	5	6	1	7	8	9	4	2
7	4	1	9	2	3	6	5	8
9	2	8	5	4	6	1	3	7
1	9	5	2	6	4	8	7	3
2	8	7	3	9	5	4	6	1
6	3	4	8	1	7	5	2	9

Moyen

8	4	5	2	6	7	3	9	1
6	1	7	9	3	8	5	2	4
9	2	3	1	4	5	6	7	8
3	8	2	7	1	9	4	5	6
4	9	6	5	2	3	8	1	7
5	7	1	4	8	6	9	3	2
1	6	4	3	5	2	7	8	9
2	5	9	8	7	4	1	6	3
7	3	8	6	9	1	2	4	5

Difficile

7	3	4	2	5	8	6	1	9
9	8	2	3	1	6	5	7	4
5	6	1	7	9	4	3	2	8
2	1	3	6	8	9	7	4	5
6	4	5	1	7	3	8	9	2
8	9	7	5	4	2	1	3	6
1	2	9	8	6	7	4	5	3
4	5	8	9	3	1	2	6	7
3	7	6	4	2	5	9	8	1

Expert

4	1	5	8	9	7	3	2	6
2	7	6	3	1	5	8	4	9
8	3	9	4	6	2	5	7	1
3	9	1	2	8	4	7	6	5
7	4	2	6	5	3	9	1	8
6	5	8	1	7	9	4	3	2
1	8	7	9	4	6	2	5	3
9	2	4	5	3	1	6	8	7
5	6	3	7	2	8	1	9	4

Economie

Le CVE de la région Fès-Meknès tient sa troisième réunion

Le Comité de veille économique (CVE) de la région Fès-Meknès a tenu, lundi, sa 3ème réunion, avec la participation de nombreux opérateurs socioéconomiques de la région.

Cette réunion a été l'occasion de présenter le bilan des quatorze ateliers (un sectoriel, quatre transverses et neuf provinciaux) s'inscrivant dans le cadre de la finalisation de la phase de diagnostic de l'impact économique de la crise Covid-19 au niveau régional, et d'élaborer des mesures et recommandations par secteur pour la relance économique.

Le wali de la région Fès-Meknès, gouverneur de la préfecture de Fès, Saïd Zniber, a souligné, en ouverture de ce 3ème CVE, que cette rencontre a pour objectifs de faire le suivi de la mise en œuvre des mesures du Comité de veille et le diagnostic de la situation économique de la région, ainsi que la formulation des recommandations élaborées par les acteurs régionaux, rapporte la MAP.

« Cette réunion marque une étape importante dans la démarche adoptée par le Comité, en vue d'amorcer la relance économique de la région », a-t-il relevé.

Le directeur du Centre régional d'investissement (CRI) Fès-Meknès, Yassine Tazi, a présenté, de son côté, la synthèse des ateliers qui ont associé l'ensemble des acteurs économiques, les administrations déconcentrées et les élus, rappelant la méthodologie adoptée par le Comité pour la conception et le déploiement de la feuille de route régionale, dont la présentation est prévue courant octobre prochain.

« Près de 500 propositions et recommandations à court et moyen termes ont été élaborées par les acteurs régionaux dans le cadre de ces ateliers, afin d'assurer la relance économique dans les meilleures conditions, tout en tenant compte des besoins et spécificités de la région », a indiqué M. Tazi. Le directeur du CRI a également présenté le bilan de la mise en œuvre des décisions du Comité de veille économique national, à fin juillet 2020, au niveau de la région Fès-Meknès.

Cette réunion a été marquée par la participation du président de l'institut AMADEUS, Brahim Fassi Fihri, qui a présenté les grandes lignes du rapport réalisé par l'institut autour des piliers de la relance post-Covid-19, et de Hicham Lahlou, designer international, qui a partagé sa vision autour du rôle stratégique de la promotion et du design dans le cadre de la relance économique.

L'économie nationale affiche des signes de redressement au deuxième semestre



L'activité économique nationale a montré des signes de redressement au deuxième semestre 2020, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) soulignant un environnement toujours empreint d'incertitudes.

Si les locomotives du secteur industriel pâtissent toujours de la contre-performance de la demande mondiale, force est de constater que le secteur secondaire « montre des signes de redressement comme le signalent la reprise de la demande sur l'énergie électrique et la correction haussière observée au niveau des exportations », a constaté la DEPF dans sa note de conjoncture du mois de septembre (N°283).

Ainsi, selon ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, le secteur du BTP a présenté durant cette période des prémices d'inflexion de la tendance baissière.

En effet, à l'exception du repli enregistré au cours du mois de juillet qui a coïncidé avec les vacances d'Aïd Al-Adha, les ventes de ciment, principal baromètre du secteur du BTP, ont repris au cours du mois d'août leur dynamique observée en juin (+33%), premier mois de déconfinement partiel, pour enregistrer un accroissement de 18,6%.

« Cette récupération reste, notwithstanding, tributaire de la capacité d'absorption de l'économie nationale et du rythme d'exécution des projets d'infrastructures », a toutefois relevé la DEPF. Et d'ajouter,

en ce qui concerne les opérations de financement du secteur immobilier, qu'après avoir atteint leur plus faible niveau de croissance en mai 2020, la progression de leur encours continue de s'améliorer à partir du mois de juin pour afficher une hausse de 1,8% de l'encours des crédits accordés au secteur à fin juillet 2020, après +1,6% un mois plus tôt et +1% à fin mai 2020.

Il ressort, par ailleurs, des conclusions des économistes de la DEPF que « l'analyse de l'évolution de la mobilité dans les principaux lieux publics au niveau national (indicateur basé sur les big data de Google) dénote d'une certaine reprise dans les activités de commerce et de loisirs, mais relativement moins dans le transport, activité fortement secouée par la chute drastique du secteur touris-

tique », a souligné la DEPF.

Considéré comme le principal pourvoyeur des revenus des ménages, le marché de travail a été sévèrement impacté par les retombées négatives de la crise. Il n'empêche que « les efforts des pouvoirs publics en matière de maîtrise d'inflation et de soutien monétaire en faveur des ménages vulnérables touchés par les implications de la pandémie ont permis d'en atténuer les impacts négatifs sur la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique », a-t-elle fait savoir dans sa communication.

En revanche, il apparaît que l'investissement a connu un ralentissement, reflété par le repli des importations en biens d'équipement et de l'investissement budgétaire.

Malgré cette ombre au tableau, les exportations nationales ont affiché des indices d'amélioration à fin juillet, particulièrement au niveau des secteurs de l'automobile et du textile et cuir, grâce notamment à l'adoption des mesures de déconfinement progressif.

En effet, bien qu'il se hisse au premier rang des secteurs fortement impactés par la crise sanitaire, avec un chiffre d'affaires à l'export qui s'est rétracté de 28,7% à 32,8 milliards de dirhams, le secteur automobile a, par exemple, marqué une reprise durant le mois de juillet, avec une augmentation de ses exportations de 18,2% en glissement annuel.

« Compte-tenu de ces évolutions et du maintien de la tendance baissière des importations, le défi-

cit commercial a affiché un allègement de 18% et le taux de couverture s'est amélioré de 0,4 point, en glissement annuel », a relevé la DEPF soulignant, parallèlement, que les avoirs officiels de réserve ont préservé leur niveau du mois précédent, soit l'équivalent de 6 mois et 22 jours d'importations de biens et services.

Signalons toutefois que le déficit budgétaire a poursuivi son creusement à fin août, « compte-tenu de la persistance à la hausse des dépenses ordinaires conjointement à la baisse continue des recettes », a souligné le département affirmant que la mise en exécution de la loi des Finances rectificative devrait apporter des solutions de relance économique à court et à moyen termes.

Aussi, selon les données recueillies par les économistes de la DEPF, les crédits bancaires ont affiché une accélération en glissement annuel à +5,8% à fin juillet 2020 après 5,6% le mois précédent et +5,1% l'an dernier.

Cette évolution a été portée particulièrement par « les crédits accordés au secteur non financier, notamment aux sociétés non financières », a-t-on souligné dans la note de conjoncture ajoutant que les indices boursiers ont, pour leur part, poursuivi leur évolution négative à fin août. Il importe de rappeler que la conjoncture économique nationale demeure impactée par les implications négatives de la sécheresse et par la persistance des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire.

Alain Bouithy



Le secteur du BTP présente des prémices d'inflexion de la tendance baissière

Feenie Brossette réalise un chiffre d'affaires en repli au premier semestre

Feenie Brossette a réalisé au premier semestre 2020 un chiffre d'affaires de 180 millions de dirhams (MDH), en baisse de 37% par rapport à la même période de l'année précédente, selon ses résultats semestriels.

Cette baisse est due à l'impact de la crise sanitaire sur les différentes activités de la société, explique l'entreprise qui dit avoir subi une baisse significative de son chiffre d'affaires sur ce semestre liée aux répercussions de la crise sanitaire Covid-19.

La crise a impacté l'ensemble des activités de Feenie Brossette avec un arrêt total de la distribution automobile durant un trimestre ainsi que la baisse des ventes des métiers Négoce et BTP suite à l'arrêt des chantiers de construction

et la fermeture du réseau de revendeurs pendant la période de confinement.

Feenie Brossette relève que suite aux mesures d'assouplissement, une reprise timide de l'activité a été relevée en juin et confirmée au mois de juillet avec une relance des volumes des ventes.

L'endettement net de la société au cours du 2ème trimestre 2020 s'établit à 74 MDH en baisse de 29 MDH par rapport à la même période de 2019 et de 22 MDH par rapport à fin décembre 2019.

Cette diminution de l'endettement net s'explique par l'amélioration de la trésorerie en raison des efforts continus de recouvrement et d'optimisation du besoin en fond de roulement.

Les eaux minérales d'Oulmès accusent une baisse de leur RNPG

Les eaux minérales d'Oulmès (LEMO) a réalisé au cours du premier semestre 2020 un résultat net part du groupe de -76 millions de dirhams (MDH) contre 8,72 MDH lors de la même période de l'exercice précédent, ressort-il de leurs résultats semestriels.

Au regard de l'impact de la crise actuelle sur l'activité économique de manière globale et plus particulièrement sur le pouvoir d'achat et les habitudes de consommation des ménages, l'activité de LEMO au titre du premier semestre 2020 enregistre un chiffre d'affaires de 616 MDH, en retrait de 19% par rapport à celui réalisé lors des six premiers mois de 2019, indique l'entreprise dans un communiqué.

Au niveau consolidé, le chiffre d'affaires

du groupe s'établit à 630 MDH, ajoute la même source, relevant que le recul des ventes et la hausse des charges d'amortissement liées aux investissements consentis dans le cadre du plan de développement font ressortir un résultat d'exploitation de -27 MDH au niveau social et -29 MDH au niveau groupe.

La même source note que la mise en place des mesures de prévention, notamment à travers les équipements de protection individuels et l'adoption d'un protocole de désinfection ainsi que d'autres éléments exceptionnels, s'est traduite par des charges additionnelles, contribuant significativement à la baisse du résultat net du semestre. Les comptes sociaux se sont établis à -68,5 MDH, selon les eaux minérales d'Oulmès.

Freiné par la crise, le secteur automobile veut reprendre son élan

Le secteur de l'automobile, dont l'activité a subi un brutal coup de frein, semble déterminé à reprendre sa lancée. L'amélioration récente, quoique timide, des indicateurs du secteur laisse augurer une bonne tendance, pourvu que le secteur s'accompagne d'une forte stratégie de relance et capte les nouvelles opportunités.

Effet Covid oblige, le secteur de l'automobile qui battait son plein, juste avant la crise, a été brutalement agité. En cause, l'arrêt

temporel des constructeurs automobile aussi bien au Maroc qu'ailleurs, sans compter l'activité morose de vente et de commercialisation locale des véhicules.

Toutefois, l'automobile, un métier mondial phare du Maroc et levier incontournable de la compétitivité de son économie, est en route pour renouer avec ses sommets, surtout lorsque l'on constate que les principaux indicateurs du secteur, aussi bien sur le plan industriel que commercial, tentent de se ressaisir, ce qui montre encore une fois la robustesse d'un secteur aux multiples prouesses face à une récession de grande ampleur.

En effet, les exportations du Maroc, hors OCP, se sont repliées entre les mois de janvier et juillet 2020 de 27,3 MMDH ou 19,7%, en lien avec la contre-performance des industries liées aux métiers mondiaux du Maroc, c'est ce qui ressort de la note de conjoncture de la Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE).

Dans ce sillage, les ventes du secteur de l'automobile ont enregistré à fin juillet une baisse de 28,7% en lien avec le recul de la construction de l'ordre de 35,3%, du câblage (-35%) et de l'intérieur véhicules et sièges (-23,3%), souligne la note fraîchement publiée.

Et d'ajouter néanmoins qu'après la reprise progressive de l'activité de Renault à fin avril et l'entrée en service à plein régime de PSA dès le 6 mai, la baisse des exportations du secteur de l'automobile a été contenue à 12,2% durant les trois mois de mai, juin et juillet, alors que la dégringolade de ces exportations était de 77,6% en mars et avril. De quoi espérer un bon rebond pour les mois à venir.

En outre, des données de l'Office des changes révèlent que les exportations du secteur automobile sont passées de 35,14 MMDH à fin mai 2019 à 21,31 MMDH à fin mai 2020, soit un net retrait de 39,4%. L'Office explique principalement cette évolution par le recul, en premier lieu des ventes du câblage de 48,6%, de la construction de 41,5% et de l'intérieur véhicules et sièges de 36,5%. Mais force est de constater que la courbe des exportations se redresse progressivement, puisque les ventes du secteur automobile ont baissé de 33% à fin juin et puis de 28,7% à fin juillet 2020, selon les données de l'Office des changes.

Par ailleurs, les statistiques rendues publiques par l'Association des importateurs de véhicules au Maroc (AIVAM), font notamment état d'un nombre de ventes de 11.543 véhicules durant le mois



d'août, soit un rebond de 12,82% par rapport à la même période de 2019. Cette progression fait suite à celle constatée au terme du mois de juillet (+10,43%) où près de 14.377 véhicules neufs ont été vendus sur le marché. Pour maintenir cet élan relativement positif et l'inscrire dans la durabilité, une stratégie efficace de relance du secteur de l'automobile s'impose avec comme socle majeur la stimulation

de l'offre et de la demande et la préservation de l'emploi.

Et pour sortir son épingle du jeu, le Maroc est appelé aussi à tirer profit des opportunités que la crise offre paradoxalement à l'industrie automobile. L'idée est d'explorer de nouveaux leviers de compétitivité afin de monter en puissance et parvenir à conserver ses parts de marché à l'échelle mondiale.

Par Safaa Bennour (MAP)



Les exportations sont passées de 35,14 MMDH à fin mai 2019 à 21,31 MMDH à fin mai 2020, soit un net retrait de 39,4%

Focus sur la consommation en eau intersectorielle dans l'économie marocaine

Le Haut-commissariat au plan (HCP) a annoncé, récemment, la publication du 14ème numéro des Brefs du Plan qui traite d'une étude sur "la modélisation de la consommation en eau intersectorielle dans l'économie marocaine".

Cette étude vise à analyser à la fois le potentiel de production d'une économie et la consommation des ressources en eau, par l'introduction de la consommation d'eau dans un modèle de production, explique le HCP, précisant

que la méthode proposée a été appliquée au cas du Maroc pour fournir des indicateurs et des matrices pouvant servir de base à la conception d'une politique économique, en tenant compte non seulement des facteurs productifs mais aussi des variables environnementales.

Elle se base sur un cadre méthodologique qui a été établi pour déterminer les relations entre les secteurs économiques et la consommation en eau correspondante au Maroc, généralement non reconnue comme un facteur de

production, rapporte la MAP. "Cette méthode nous permet de souligner l'augmentation continue des besoins en eau intersectoriels qui a imposé une forte pression de la gestion intégrée et durable des ressources en eau. Cet impératif a créé un besoin immédiat d'établir la relation entre ressources naturelles au sens large et développement", lit-on sur "Les Brefs du Plan".

Cette étude illustre que la structure économique du pays est basée sur des secteurs qui consomment

les plus grandes quantités d'eau - directement et indirectement. Les résultats montrent que, d'une part, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et des services connexes fait preuve d'une forte utilisation directe de l'eau, d'autre part, que les secteurs secondaire et tertiaire ont une faible utilisation directe et une forte utilisation indirecte de l'eau. Des exemples typiques de secteurs à forte utilisation indirecte de l'eau sont les secteurs de l'industrie alimentaire et du tabac, du commerce

et de l'hôtellerie et de la restauration. Ainsi, cette étude affirme la valeur ajoutée d'une politique économique plus large qui prendrait en compte non seulement les critères de production des agents économiques mais aussi les comptes environnementaux - l'efficacité de l'eau - et permettrait d'adopter une attitude plus prudente à l'égard des secteurs, car leur soutien pourrait mettre en danger les ressources en eau du pays et pourrait même étrangler l'activité productive marocaine.

“Gharbaoui : L’envol des racines”

Une exposition événement au Musée Mohammed VI d’art moderne et contemporain

Le musée Mohammed VI d’art moderne et contemporain, a ouvert lundi, une exposition événement en hommage à Jilali Gharbaoui, précurseur de l’abstraction lyrique et gestuelle et l’un des fondateurs de la modernité artistique au Maroc.

Fruit d’une collaboration institutionnelle entre la Fondation Nationale des musées (FNM), la fondation Al Mada et le groupe Attijariwafa Bank, cette exposition événement, intitulée “Gharbaoui : L’envol des racines”, réunit plus de 70 oeuvres retraçant la carrière prolifique de l’artiste, qui puise ses racines dans l’ambiance artistique des années 50 et 60. Elle sera ouverte au public du 23 septembre au 8 février 2021.

Elle est enrichie par une chronologie retraçant la vie de Jilali Gharbaoui, parti très jeune à l’âge de 41 ans (1971), et d’une documentation issue de la vie artistique et personnelle du peintre, notamment des archives de presse, des catalogues, ses dessins d’expositions, des projets de livre et des notes.

L’exposition jette la lumière sur les œuvres picturales de ce créateur, qui laisse toute la liberté à l’imprévu des matières et à l’aléatoire du geste, avec des traits répétés à l’aide d’une pointe, signature singulière de l’artiste dénotant une certaine dérision.

Pour le président de la FNM, Mehdi Qotbi, malgré la pandémie du coronavirus “cette chose qui traîne partout”, la culture doit demeurer, car elle est “l’essence même de la vie”. Dans une déclaration à la MAP à l’occasion de l’inauguration de l’exposition, M. Qotbi a indiqué que “Gharbaoui et l’artiste peintre Ahmed Cherkaoui, sont les deux plus grands artistes marocains. Ceux qui ont insufflé la modernité d’un héritage exceptionnelle de couleurs et de gestes”.



En cette période difficile, a-t-il poursuivi, “nous avons besoin de lumière et des couleurs que Gharbaoui nous offre aujourd’hui”. Jilali Gharbaoui s’est toujours “battu pour la modernité et pour qu’on le regarde avec les yeux d’un grand artiste”. M. Qotbi s’est dit particulièrement “ému” par cette exposition, qui lui rappelle aussi le rôle que le défunt Gharbaoui avait joué dans sa propre vie d’artiste.

Dans un commentaire de Gharbaoui, exposé parmi les documents retraçant sa vie, l’artiste se remémore son retour au Maroc en 1956, où il avait exposé quelques affiches à Rabat et à

Tanger. Les spectateurs, poursuit le témoignage, “étaient ébahis. Ils se sont regroupés autour des affiches, bouche bée... C’était quelque chose de nouveaux pour eux.

J’insiste donc sur le fait que le Maroc a connu l’abstraction en peinture avec moi, puis avec Cherkaoui après moi... Quant à l’abstraction d’une façon générale, elle a bien entendu été apportée par les arts décoratifs islamiques et l’architecture”.

Cette exposition a été rehaussée par la présence de plusieurs personnalités, notamment la ministre du Tourisme, de l’Artisanat, du Transport aérien et

de l’Economie sociale, Nadia Fettah Alaoui, le Directeur général de la MAP, Khalil Hachimi Idrissi, l’ambassadrice de France au Maroc, Hélène Le Gal, le Directeur général de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), Abdellatif Zeghnoun et des personnalités issues du milieu artistique et culturelle, notamment Fouad Bellamine et Abderrahman Tazi. Jilali Gharbaoui est né en 1930 à Jorf El Melha dans la région de Sidi Kacem et est décédé à Paris en 1971. Placé dans un orphelinat à l’enfance puis livré à lui-même à l’adolescence, Gharbaoui sera un homme “seul”, en quête de lumière et de liberté.

France Culture et l’IMA proposent un week-end spécial Liban



La radio France Culture et l’Institut du monde arabe (IMA) proposeront le week-end prochain une programmation spéciale autour du Liban, pour donner la parole aux penseurs, historiens et artistes, près de deux mois après l’explosion sur le port de Beyrouth, ont-ils annoncé lundi dans un communiqué.

Sur ses ondes, France Culture diffusera de vendredi 18H00 jusqu’à la fin de la journée de dimanche des émissions, magazines, débats, interviews et documentaires dédiés à la situation libanaise deux mois après la catastrophe, qui a causé la mort de plus de 190 personnes, 6.500 blessés et laissé 300.000 personnes sans abri.

Parallèlement, l’IMA organisera les 25 et 26 septembre deux soirées sur son parvis à Paris, pour mobiliser l’opinion française et internationale, faisant intervenir sur deux jours “plus de 60 artistes, intellectuels, activistes de premier plan”, pour “répondre par la beauté, la parole et les idées aux drames qu’affronte courageusement le peuple libanais”. Les recettes générées par ces événements seront reversées à des organisations libanaises. Et ce week-end “de mobilisation et d’espoir”

sera précédé par une conférence le 24 septembre, dans l’auditorium de l’IMA, sur le thème “Le Liban aujourd’hui : une citoyenneté en partage?”, en duplex avec l’Institut Français de Beyrouth.

Pour la directrice de France Culture, Sandrine Treiner, cette opération vise à éviter “que le drame qui a frappé le Liban ne tombe dans une sorte de trou noir” et ne soit chassé dans les consciences par d’autres événements.

“C’est un grand week-end où l’on donne la parole aux artistes, aux penseurs et aux chercheurs de part et d’autre de la Méditerranée”, a-t-elle expliqué. Un espace pour mieux comprendre la crise que traverse le Liban, “pays très moteur sur le plan des idées” et vivier culturel extraordinaire, mais qui a été durement frappé par la crise syrienne et plus récemment le Covid-19 et l’explosion sur le port de Beyrouth.

L’enquête n’a toujours pas déterminé les causes exactes de l’accident survenu dans un entrepôt où étaient stockées depuis plus de six ans quelque 2.750 tonnes de nitrate d’ammonium, “sans mesures de précaution” de l’aveu même des autorités.

L'audience des Emmy Awards au plus bas malgré une cérémonie virtuelle sans accroc



L'audience de la cérémonie des Emmy Awards, équivalent des Oscars pour la télévision américaine, a atteint dimanche soir le niveau le plus bas de son histoire, malgré une soirée 100% virtuelle sans accroc technique et généralement bien accueillie par la critique. Selon les chiffres communiqués lundi par la chaîne ABC, qui la retransmettait, la 72e édition des Emmy Awards a rassemblé seulement 6,1 millions de téléspectateurs aux Etats-Unis, contre 6,9 millions l'an dernier et 10,2 millions en 2018. Pour justifier ce mauvais score, ABC souligne que la cérémonie se trou-

vait en concurrence avec de nombreuses compétitions sportives, comme le football américain et les playoffs des équipes de la NBA.

En raison de la pandémie de Covid-19, la soirée des Emmy Awards avait dû renoncer au traditionnel tapis rouge et à son défilé de stars en tenue de gala, ce qui a pu nuire à l'intérêt du public. La cérémonie était présentée par l'humoriste Jimmy Kimmel, quasiment seul dans une salle de Los Angeles depuis laquelle il s'adressait par visioconférence aux quelque 130 candidats en lice, qui se trouvaient chez eux.

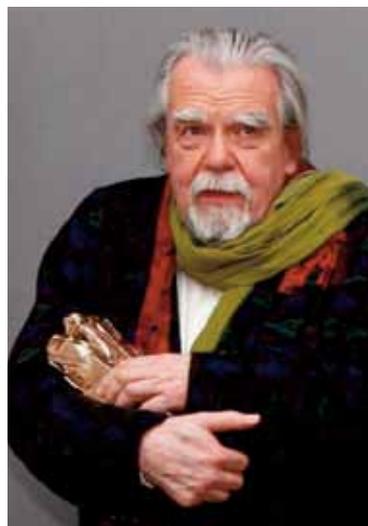
Les heureux vainqueurs recevaient leur statuette à domicile, des mains d'un animateur vêtu d'une combinaison intégrale de protection biologique aux allures de smoking.

Une inventivité saluée par les médias spécialisés d'Hollywood, qui ont qualifié cette 72e édition de "triomphe de la production" (Variety) ou de "cérémonie mémorable" (Deadline). Les grands vainqueurs de la soirée ont été la minisérie "Watchmen", "Succession" dans la catégorie phare de la série dramatique, et la production canadienne "Schitt's Creek" pour les comédies.

Bouillon de culture

Michael Lonsdale

L'acteur Michael Lonsdale, 89 ans, de père britannique et de mère française, est mort lundi après-midi, après soixante ans d'une riche carrière au cinéma comme au théâtre, a annoncé son agent à l'AFP. L'acteur à la voix très reconnaissable s'est éteint à son domicile, à Paris, a précisé son agent Olivier Loiseau, confirmant une information de l'hebdomadaire L'Obs. En soixante ans de carrière, il a incarné plus de 200 rôles au cinéma, jonglant entre les films expérimentaux et populaires, au théâtre ou encore à la télévision. Cet acteur à la foi chrétienne chevillée au corps a obtenu en 2011 un César du Meilleur acteur dans un second rôle pour son interprétation de Frère Luc, un moine libre et héroïque assassiné à Tibéhirine (Algérie), dans "Des hommes et des dieux" de Xavier Beauvois (Grand Prix à Cannes en 2010). Longue chevelure et barbe blanche, il apparaissait encore en 2015 au cinéma dans un film de Bouli Lanners, "Les Premiers Les Derniers", puis l'an dernier, dans le court métrage pour l'Opéra de Paris "Degas et Moi" d'Arnaud des Pallières.



M6 interdite en Algérie après un documentaire sur le "Hirak"



Le ministère algérien de la Communication a décidé de "ne plus autoriser" la chaîne de télévision privée française M6 à opérer en Algérie, au lendemain de la diffusion d'un documentaire sur le mouvement de protestation populaire "Hirak" dans ce pays. Dans un communiqué publié lundi soir, le ministère de la Communication accuse ce documentaire intitulé "L'Algérie, le pays de toutes les révoltes" de "porter un regard biaisé sur le Hirak" et d'avoir été réalisé par une équipe munie d'une "fausse autorisation de tournage". "Ce précédent nous conduit à décider de ne plus autoriser M6 à opérer en Algérie, sous quelque forme que ce soit", affirme le ministère.

Présenté dans le cadre de l'émission "Enquête Exclusive", ce reportage de 75 minutes filmé par moments avec des "caméras discrètes" expose des témoignages de trois jeunes Algériens sur l'avenir de leur pays, en proie à un soulèvement inédit depuis février 2019. La crise sanitaire a entraîné la suspension des marches du "Hirak" à la mi-mars. Le ministère de la Communication fustige des "témoignages insipides", des "clichés les plus réducteurs" et "une somme d'anecdotes sans profondeur".

L'une des protagonistes de l'enquête, Noor, une YouTubeuse connue en Algérie, a expliqué lundi sur les réseaux sociaux qu'elle regretterait avoir participé au documentaire et a déploré "le manque de professionnalisme" de la chaîne

française.

Selon le communiqué algérien, "une journaliste franco-algérienne a assuré la réalisation du film, avec l'aide d'un « fixeur algérien », munis d'une fausse autorisation de tournage", une infraction "au demeurant sévèrement sanctionnée". Le ministère promet d'engager des poursuites contre les auteurs du reportage pour "faux en écriture authentique ou publique". Il "n'est pas fortuit que ces médias, outillés pour exécuter un agenda visant à ternir l'image de l'Algérie et à fissurer la confiance indéfectible établie entre le peuple algérien et ses institutions, agissent de concert et à différents niveaux et supports", estime-t-il.

Selon le ministère, M6 avait introduit, le 6 mars 2020, une demande d'accréditation de presse pour les membres de l'équipe de l'émission "Enquête Exclusive", en vue du tournage d'un documentaire sur "la valorisation de l'essor économique et touristique de la ville d'Oran, ainsi que le multiculturalisme qui fait la richesse de notre pays". Demande qui a reçu une suite défavorable des services des ministères de la Communication et des Affaires étrangères, précise-t-il.

La diffusion en mai dernier par la chaîne publique France 5 d'un autre documentaire sur la jeunesse algérienne et le "Hirak" "Algérie mon amour" du journaliste et réalisateur français d'origine algérienne Mustapha Kessous avait déclenché une crise diplomatique entre Alger et Paris.

Mohamed Drissi Melyani, directeur général de l'Agence de développement digital

La crise sanitaire a fortement accéléré le virage numérique du Maroc

Entretien

Le directeur général de l'Agence de développement digital (ADD), Mohamed Drissi Melyani, a accordé une interview à la MAP dans laquelle il met l'accent sur l'importance de la digitalisation en cette période de crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus et sur l'essor de ce secteur.



La crise liée à la pandémie du Covid-19 a mis en évidence l'importance de la digitalisation dans divers domaines (éducation, banques, achats et paiements en ligne, conférences, etc.). Quelle est votre lecture de cet essor du digital au Maroc ?

Le constat est sans appel, la crise sanitaire que nous vivons depuis mars dernier a fortement accéléré le virage numérique de notre pays. En effet, l'esprit d'innovation marocain et l'adoption des technologies numériques ont indéniablement contribué à renforcer la collaboration entre acteurs publics et privés en vue d'assurer la continuité des services offerts à leurs usagers (citoyens et entreprises).

Aujourd'hui, les outils digitaux font désormais partie intégrante de notre quotidien. Nous observons avec fierté qu'un progrès technologique s'est développé dans tous les secteurs socioéconomiques (santé, services publics/e-gov, enseignement, formation, etc) visant à mettre à la disposition des usagers de nouvelles solutions répondant à leurs attentes.

Il suffit de prendre l'exemple de l'adoption par les administrations des solutions digitales, "Bureau d'ordre digital", "Parapheur électronique" et "Télé-rendez-vous", déployées par

l'ADD pour constater l'accélération du chantier e-gov au Maroc et leur adhésion à ce vaste chantier stratégique.

En effet, le nombre d'administrations ayant souscrit aux plateformes "Bureau d'ordre digital" et "Parapheur électronique", est passé de 30 à près de 900 administrations en l'espace de 6 mois. Ceci dénote de l'intérêt grandissant accordé au digital par les acteurs publics et de la prise de conscience collective grandissante de recourir aux outils innovants et la volonté d'instaurer et d'adopter une nouvelle culture digitale au sein du secteur public.

Sur un autre registre, nous remarquons avec satisfaction que certaines entreprises ont initié très rapidement les premières démarches et actions de transformation digitale au sein de leurs organisations, ce qui nous rassure de l'engouement que ce vaste chantier a suscité et dont l'impact sur la relance économique de notre pays est bénéfique.

Ce développement rapide nécessite bien évidemment un accompagnement à tous les niveaux. Quelles sont les actions que l'ADD compte mener dans ce sens ?

Les travaux conduits par l'ADD ont permis de relever les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre

des stratégies numériques précé- dentes et de proposer, en conséquence, des orientations générales pour le développement du digital pour les cinq prochaines années.

Ces travaux ont pris en compte les tendances et évolutions internationales en la matière ainsi que les exigences de développement du digital pour formuler ensuite ces orientations articulées autour de trois axes stratégiques:

- "Administration digitale" regroupant les différentes initiatives visant à assurer la transformation digitale de l'administration marocaine ;

- "Ecosystème digital et innovation" ayant pour ambition de garantir le développement accéléré de l'économie digitale au Maroc ;

- "Inclusion sociale et développement humain" a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens via le digital.

La mise en œuvre de cette vision nécessite au préalable de mettre en place un environnement favorable et propice au développement du digital qui repose sur le développement de quatre piliers transverses suivants:

- Elaboration d'un programme dédié de formation aux nouveaux métiers du digital;

- Mise en place des infrastructures nécessaires ;

- Meilleure adaptation du cadre réglementaire ;

- Instauration d'une culture du digital dans le pays.

L'ADD, en tant que catalyseur de la transformation digitale du pays, a déjà entamé la mise en œuvre de cette vision à travers sa feuille de route qui regroupe 15 chantiers structurants dont 5 sont prioritaires, à savoir:

- La plateforme d'échange de données entre les administrations qui consiste à mettre en place une plateforme d'interconnexion des systèmes d'informations des différentes administrations et institutions publiques au profit des citoyens et des entreprises.

- La mise en place d'une digital factory qui fonctionne en mode agile, et en charge de la digitalisation rapide des services publics.

- La mise en place d'un écosystème dédié à l'intelligence artificielle qui ambitionne de créer de nouveaux services, de nouveaux emplois et de nouvelles compétences.

- Le programme génération digitale qui consiste à élaborer et mettre en place un programme national de formation au digital pour inclure les nouveaux métiers du digital dans l'enseignement supérieur, la formation continue, la formation professionnelle et la recherche scientifique



ainsi que la promotion de la culture digitale auprès des jeunes et des citoyens.

- L'appui à l'évolution du cadre réglementaire pour la réussite de la transformation digitale au Maroc, notamment via la promotion des investissements dans le domaine du digital, l'accès des start-up aux marchés publics et la généralisation de la signature électronique et du paiement électronique au sein de l'administration.

Enfin, il est clair qu'un accompagnement à tous les niveaux est nécessaire pour favoriser l'appropriation et la pérennisation de cette dynamique de digitalisation dans notre pays. Cet accompagnement passe notamment par la mise en œuvre de réels programmes de conduite de changement permettant la contribution des usagers dans la recherche des leviers de la croissance.

Quels sont les défis auxquels fait face le Royaume en matière de développement digital ?

Il faut savoir que depuis quelques années une attention toute particulière a été accordée au secteur du digital, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, en vue de lui favoriser les condi-

tions optimales pour son développement et ainsi assurer le développement durable de notre pays.

Toutefois, des défis majeurs sont à relever pour permettre une meilleure transition numérique efficiente. Ces défis ont d'ailleurs été mis en exergue par l'ADD dans l'élaboration de la note d'orientations générales pour le développement du digital à l'horizon 2025 (https://add.gov.ma/storage/pdf/Avril_NOG_ADD_fr_SITE_VF.pdf) à savoir :

- Identifier et clarifier les missions et compétences de chaque acteur public impliqué dans le développement d'un gouvernement numérique ;
- Définir un modèle de gouvernance clair devant fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème digital marocain et coordonner leurs actions ;
- Se doter d'outils de pilotage performants permettant d'avoir des indicateurs fiables et d'assurer une veille stratégique et concurrentielle par rapport aux indicateurs fixés, ainsi que de suivre les tendances technologiques.
- Opérer des choix d'infrastructures structurants tels que l'utilisation de la tech-

nologie du cloud, la construction de data centers à l'échelle nationale, le cadre approprié dédié à la cybersécurité, le plan haut débit national, etc.

- Mettre en place un plan sectoriel de transformation digitale transverse visant à faciliter à l'ensemble des opérateurs économiques actifs dans les divers secteurs d'activités (industrie, commerce, agriculture, santé, éducation, tourisme, etc) de s'impliquer et de s'inscrire dans le processus du virage numérique, de promouvoir l'innovation et d'encourager la recherche et développement.

Pour faire face aux défis pré-cités et assurer ses missions, l'ADD adopte une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes. A cet égard, elle assure la coordination et la concertation autour des enjeux multiples de la transformation digitale et de son impact sur l'environnement global des usagers (entreprises et citoyens).

Le rapport "Digital Riser Report 2020" révèle le classement des pays de chaque région, en termes de compétitivité digitale. Le Maroc tient la 4ème place dans la région MENA. Quel est

voire commentaire ?

Le nouveau classement du Maroc au niveau du rapport "Digital Riser Report 2020" montre la forte volonté, l'engagement et le soutien du gouvernement marocain à l'écosystème start-up, et sa détermination à soutenir le chantier de la transformation digitale du pays.

En effet, l'écosystème start-up regroupe différents acteurs, dont les entités spécialisées dans le financement (les établissements de crédit), l'accompagnement et l'internationalisation des entreprises (les incubateurs et les accélérateurs). Ces derniers veillent au développement des compétences numériques et à l'instauration d'un esprit d'innovation favorisant la création de solutions disruptives essentielles à l'accélération de la transition numérique et à l'amélioration de la compétitivité des start-up.

Cela dit et pour un développement inclusif et plus soutenu de l'écosystème start-up, des efforts restent à fournir afin d'alléger les contraintes réglementaires et administratives pour ce type d'entreprises innovantes et permettre ainsi d'améliorer la position du Maroc dans ce classement.

Une sous-estimation de la population marocaine atteinte par le Covid-19

Des tests sérologiques trop imparfaits pour connaître l'étendue de la propagation du virus sans une extrapolation mathématique



Le ministère de la Santé a publié le 17 septembre la première étude sur l'étendue de la propagation du virus dans la population marocaine (la séroprévalence). Les résultats, utiles en soi, ont été malheureusement donnés « bruts » sans en effectuer une extrapolation mathématique, seule capable de fournir une « estimation » réaliste. Les tests sérologiques actuels sous-estiment en effet le nombre de personnes atteintes.

L'enquête du ministère, effectuée entre mars et août sur un échantillon de 85.000 donneurs de sang, fait apparaître que 0,7 % d'entre eux auraient été en contact avec le virus. Elle a porté sur la recherche chez ces donneurs de substances biologiques chargées par notre organisme de lutter contre le Covid-19 qu'on appelle anticorps, et plus précisément sur une catégorie particulière de ceux-ci : IgG.

L'impossible quête des anticorps IgG

La difficulté (et elle est de taille !) est qu'une grande partie des sujets contaminés ne recèlent pas d'anticorps IgG dans leur sang au moment d'un prélèvement sanguin. Ces derniers ne sont en effet vraiment détectables par les tests sérologiques qu'à partir du 14ème jour suivant la contamination et diminuent progressivement pour rester en moyenne 40 jours encore présents. On sait en plus que ces anticorps IgG n'apparaissent pas toujours ou disparaissent rapidement chez beaucoup de personnes contaminées ne développant pas la maladie de façon visible (on dit qu'elles sont asymptomatiques) ou en présentant une forme bénigne.

On ne peut donc se satisfaire de ce

résultat annoncé de 0,7 % de la population au contact du virus, à partir de la seule présence de l'anticorps IgG. Il doit faire l'objet d'une modélisation, notamment à partir du calcul des probabilités pour évaluer la proportion du nombre de personnes susceptibles d'être dépourvues d'IgG au moment d'un prélèvement et à partir éventuellement d'un croisement avec les chiffres publiés de l'autre test de détection du virus, le PCR. C'est seulement à partir de ce travail préalable que l'on pourra obtenir une estimation même approximative du niveau de propagation de l'infection parmi la population marocaine.

Il est vrai que ce calcul n'est pas aisé et les pays développés peinent aussi à obtenir des chiffres satisfaisants sur ce sujet à partir des seuls tests sérologiques actuels. Ainsi, en France, le Conseil scientifique de ce pays avait « estimé » grosso modo, dans un avis publié le 27 juillet, à 4,4% la part de la population concernée, ceci à partir d'un faisceau de preuves, sans qu'aucune étude approfondie n'ait pu corroborer cette affirmation

Nous ne disposons pas du bon anticorps pour les études épidémiologiques !

Une étude publiée le 3 septembre dernier dans le British Medical Journal, tend à montrer (en rejoignant d'autres études) que l'on sous-estime la part de la population déjà confrontée au coronavirus. D'abord parce que, selon les auteurs, « les tests d'anticorps actuels ne permettent pas d'identifier les personnes qui avaient des infections bénignes ». Et ensuite parce qu'un autre anticorps, l'IgA, semblerait « plus pertinent dans la lutte contre le Covid-19, en particulier chez

les personnes asymptomatiques ».

L'avantage de ces derniers anticorps, les IgA, réside dans le fait qu'ils sont détectables dans le sérum, la salive ou le lait maternel, qu'ils seraient en outre présents plus tôt et persistent plus longtemps que les IgG.

Une étude luxembourgeoise, publiée dans la revue MedRxiv, vient confirmer ces assertions en montrant que 11% des 1.862 personnes prélevées présentent des anticorps IgA contre le coronavirus, contre 1,9% seulement pour les anticorps IgG.

Si on transpose ce dernier résultat au cas du Maroc, la part de la population touchée serait ainsi actuellement de 4,2% (une hypothèse d'école seulement, à valider ensuite par une étude exhaustive !). Au total, en tout cas, la population touchée par le Covid-19 serait en réalité bien plus importante qu'estimée dans la plupart des pays, y compris au Maroc.

Ceci n'est pas forcément une mauvaise nouvelle en ce sens qu'un certain taux d'immunité collective (seuil requis à partir duquel un sujet infecté ne transmet plus le pathogène car il rencontre trop de sujets protégés), même transitoire, permettrait de ralentir l'épidémie. Surtout quand on sait, en infectiologie, que cette protection repose aussi sur la mémoire de l'infection passée détenue par certaines cellules immunitaires (des lymphocytes T) et assurant en général une réaction de défense immunitaire plus rapide en cas de réinfection. Même si ce seuil est lui aussi difficile à estimer actuellement pour le Covid-19 : entre 60 % et 70 % selon l'Organisation mondiale de la santé, de 20 à 40 % selon d'autres études...

Par ailleurs, les enquêtes ciblées de surveillance sérologique annoncées par le ministère paraissent très utiles en ce qui concerne les professionnels de la

santé et les détenus dans les établissements pénitentiaires. Un peu moins par contre en ce qui concerne les personnes ayant des maladies chroniques et celles de plus de 60 ans : les résultats de ces 2 derniers types d'étude, quels qu'ils soient, n'ont en effet aucune incidence sur le comportement de protection maximum que doivent continuer à adopter ces deux populations à risque. Il manque par contre une évaluation de la séroprévalence dans les grandes métropoles et en premier lieu Casablanca, et cela afin d'y adapter en conséquence les politiques de santé publique. On sait en effet que c'est là qu'on risque de trouver des chiffres très élevés, à l'exemple de New York, Paris, Rio de Janeiro... En les prolongeant, si besoin est, dans certaines zones de ces villes : on a ainsi vu récemment à Bombay, en Inde, une prévalence sérologique de 51 % à 58 % dans les quartiers défavorisés, contre 11 % à 17 % dans le reste de la ville !

Par Dr. Khadija Moussayer

Spécialiste en médecine interne et en gériatrie, présidente de l'Association marocaine des maladies auto-immunes et systémiques (AMMAIS), ancienne chef de service à l'Hôpital de Kénitra, ancienne interne aux Hôpitaux de Paris (Pitié Salpêtrière - Hôpital Charles Foix)

Bibliographie

-Avis n°8 du Conseil scientifique Covid-19 27 juillet 2020 <http://www.data-pressepremium.com/rmdiff/2009019/avis-conseilscientifique27juillet2020.pdf>

-Are we underestimating seroprevalence of SARS-CoV-2? BMJ 2020; 370 doi: <https://doi.org/10.1136/bmj.m3364> (Published 03 September 2020) <https://www.bmj.com/content/370/bmj.m3364>

-Prevalence of SARS-CoV-2 infection in the Luxembourgish population: the CON-VINCE study. doi: <https://doi.org/10.1101/2020.05.11.20092916>



Les conséquences environnementales de la répression politique au Zimbabwe

Le Zimbabwe était hier encore l'étoile montante de l'Afrique. Fort d'un solide capital humain, de généreuses ressources naturelles, et d'infrastructures modernes, le pays était à l'échelle du continent le premier producteur de variétés telles que le maïs, le blé ou encore le soja. Ses exportations agricoles lui valaient le surnom de «grenier de l'Afrique». Comment expliquer qu'il soit tombé aussi bas ?

Aujourd'hui, le Zimbabwe parvient à peine à nourrir sa propre population, sans parler du reste du continent. D'après le Programme alimentaire mondial, environ 8,6 millions de Zimbabweens ont besoin d'aide, et la malnutrition sévère devrait augmenter de 15 % en 2020, aggravée par l'impact de la pandémie de Covid-19. Le gouvernement échoue par ailleurs à assurer les services publics essentiels, tels que l'eau potable, les soins de santé, le logement et l'éducation.

Le Zimbabwe connaît par ailleurs actuellement l'un des pires effondrements économiques de son histoire – le second en un peu plus d'une décennie. Le pays est aujourd'hui confronté à une inflation galopante, à de multiples pénuries de carburant, à des pannes d'électricité prolongées, ainsi qu'à un chômage croissant. Pas moins de 90% des Zimbabweens peinent à gagner leur vie dans le secteur informel.

Ces difficultés ont débuté avec la gestion économique désastreuse de Robert Mugabe, dont le règne de 37 ans – qui ne s'est achevé que lorsque l'armée a contraint le dirigeant de se retirer en 2017 – a été marqué par une répression politique sévère, et souvent violente. Le successeur de Mugabe, le président Emmerson Mnangagwa, et la junte militaire qui a facilité son accession au pouvoir, n'ont

pour autant pas apporté de réel changement. Ils ont non seulement très peu œuvré pour réformer l'économie et créer des conditions propices à l'investissement et à la croissance, mais également maintenu les pratiques répressives de Mugabe.

Mais la population du Zimbabwe n'est pas la seule à souffrir des agissements du régime. L'environnement souffre lui aussi. La Commission des forêts du Zimbabwe estime que le pays perd chaque année 330.000 hectares de forêts, et que la superficie totale de zones forestières et boisées est passée de 53 % à 45 % depuis 2014. Raison principale à cela, les Zimbabweens dépendent de la biomasse pour environ 70 % de leur énergie, compte tenu du manque d'électricité ainsi que du prix élevé du gaz nécessaire à la cuisine.

La déforestation du Zimbabwe alimente depuis une décennie la diminution des précipitations annuelles dans la région (l'air qui circule à travers les arbres produisant deux fois plus de pluie qu'en l'absence d'arbres). Le Zimbabwe se situant géographiquement au niveau du tropique sud, ce qui rend le pays particulièrement vulnérable au changement des modèles de précipitations, les sécheresses y deviennent de plus en plus récurrentes – un facteur majeur d'aggravation de l'insécurité alimentaire.

La diminution des précipitations impacte également la production d'électricité, la centrale hydroélectrique du lac Kariba ayant par exemple dû fermer partiellement en 2019, elle qui fournit plus de 50 % de l'électricité du Zimbabwe, ainsi qu'une partie de celle de la Zambie. Le manque de devises étrangères exclut par ailleurs la possibilité de sources alternatives d'électricité pour le pays – via par exemple des im-

portations en provenance du Mozambique et de l'Afrique du Sud. En 2019, les pannes de courant de plus de 18 heures sont devenues une habitude, et perturbent bien entendu l'activité économique.

S'agissant de la fourniture des autres services – notamment gestion des déchets urbains et fourniture d'eau potable – les manquements du gouvernement semblent en revanche intentionnels. Ces 20 dernières années, l'Alliance du mouvement pour le changement démocratique (MDC-A), parti d'opposition conduit par Nelson Chamisa, a gagné en popularité, et contrôle aujourd'hui 26 des 32 gouvernements urbains locaux. Pour affirmer son autorité, l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-PF) au pouvoir – parti de Mugabe et de Mnangagwa – a usé de son influence pour contourner les dispositions constitutionnelles conférant aux résidents et autorités locales un plus grand contrôle sur la fourniture des services.

Cette politisation des services essentiels met considérablement à mal leur fourniture. La gestion désastreuse des déchets a engendré une importante pollution aux eaux usées dans le lac Chivero, principale source d'eau de la capitale Harare, avec pour conséquence un phénomène d'eutrophisation (accumulation de nutriments et croissance excessive de végétation). D'après un récent rapport du Conseil municipal de Harare, l'eau du lac Chivero est désormais contaminée par des substances susceptibles de provoquer des atteintes au foie et au système nerveux.

La principale centrale de traitement des eaux de Harare, dont la capacité permet de desservir 300.000 personnes, et qui fournit aujourd'hui de l'eau à plus de 1,5 million

d'habitants, est très loin de suffire. Traitement défaillant des déchets et manque d'eau potable ont ensemble provoqué une épidémie de choléra en 2008, qui a fait plus de 4.000 morts.

Activité économique majeure avant le colonialisme, l'extraction d'or met par ailleurs à mal la santé des Zimbabweens. L'incertitude politique et les défaillances de l'environnement d'affaires ont en effet réduit les investissements dans ce secteur. C'est ainsi qu'environ 60% de l'exploitation aurifère est conduite dans l'illégalité, sans aucune considération pour les normes environnementales et de sécurité. Résultat, la pollution s'aggrave dans la rivière Mazowe, qui coule du Zimbabwe jusqu'au Mozambique, et dont l'eau de plus en plus toxique est utilisée par les ménages, pour les loisirs et pour l'agriculture. La conformité aux normes environnementales ne figure pas parmi les priorités du gouvernement zimbabween, dans la mesure où l'or constitue une source précieuse de devises étrangères. D'après Transparency International Zimbabwe, le pays perd néanmoins plus de 200 millions \$ chaque année en raison des quantités massives d'or vendu sur le marché noir, puis expédié en contrebande vers des pays tels que Dubaï et l'Afrique du Sud.

Le Zimbabwe cumule tristement répression politique, mauvaise gouvernance et dégradation environnementale, avec des conséquences qui ne s'arrêteront pas aux frontières nationales, et dont nous devons tous nous inquiéter.

Par Henry Munangatire

Praticien de développement, expert médias, fondateur du mouvement

#ThisFlag citizens et Former fellow à la Fondation Konrad-Adenauer-Stiftung au Zimbabwe

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE MADIOUNA
 COMMUNE DE TIT MELLIL
 DIRECTION DES SERVICES
 DIVISION D'URBANISME, ETUDES, AFFAIRES TECHNIQUE
 ET MARCHÉS PUBLICS
 SERVICE TECHNIQUE, ETUDE ET MARCHÉS PUBLICS.
 BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 05/2020

Le 15/ 10 /2020 à 11 H 00 Minute, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE NATIONALE N° 09 A LA COMMUNE DE TIT MELLIL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(80 000,00) QUATRE VINGT MILLE DHS**
 L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **TROIS MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS (3 850 000,00)**

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- ❖ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ..
- ❖ soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité
- ❖ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

- ❖ Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGEE
J : ELECTRICITE	2	J4 Travaux d'éclairage public

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

- ❖ L'échantillon exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le siège du dépôt de la commune de Tit Mellil sis zone industrielle de tit mellil avant le 14/10/2020 à 16hr 30min,

N° 7418/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-SAFI
 Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX - N°: 35/INV/2020 (Séance publique)

Le 15/10/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis, strictement réserve au PME ayant pour objet:

L'acquisition de mobilier d'enseignement au profit des classes de l'enseignement préscolaires aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	30 000.00	trente mille dirhams	1 971 000,00	Un million neuf cent soixante et onze mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- La date de dépôt de la documentation (des articles qui portent l'Astérix (*) au bordereau des prix à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à: la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB: En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hjiat434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7419/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTER DE L'INERIEUR
 PROVINCE D'IFRANE
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2020/BG

Le 16/10/2020 à 11h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Travaux d'aménagement et d'installation des logements administratifs relevant de la Province d'Ifrane.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt Mille Dirhams (20 000,00 Dhs).**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinq Cent Trente Mille Dirhams (530 000,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au **service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane** avant le 15/10/2020 à 11h 00mn (heure limite pour le dépôt des catalogues).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	5	A5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7421/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SIDI KACEM
 COMMUNE DE JORF EL MELHA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°07/S.M/2020 Séance publique

Le Mardi 20 octobre à 11heures, il sera procédé, au bureau du Président de la Commune de jorf el melha- Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel ouvert d'offres sur offres de prix pour : **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING PA 7 , L'ENTREE DE L'HOPITAL ET LA PLACE PUBLIQUE PL21 A LA VILLE DE JORF EL MELHA (Lot Unique)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Commune de Jorf el melha, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **80.000,00dhs (Quatre-vingtMille Dirhams).**

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2 795 059,00dhs(Deux Million Sept Cent Quatre Vingt Quinze Mille CinquanteNeuf Dirhams 0 Centimes) Toute taxe comprise.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Commune sis auSiège de la Commune de jorf el melha.
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.com
- Les pièces justificatives à fournir sont celles arrêtées par l'article 6 du règlement de la consultation et sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité.

-Les concurrents doivent fournir parmi les pièces du dossier technique :

- une attestation des travaux d'aménagement et d'équipement, délivrées par les hommes de l'art dont le montant des travaux est supérieur à deux millions de dirhams.

-Une copie légalisée du certificat de qualification et de Classification des entreprises de Bâtiments et Travaux Publics.

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
B	B6	4

N° 7420/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 De la Région de Rabat Salé Kenitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 15/INV/DPSS/2020
SEANCE - PUBLIQUE

Le Vendredi 16/10/2020 à partir de dix heures00 minutes (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis concernant la consultation architecturale suivante :

Consultation architecturale N°	OBJET	Estimation du coût des prestations Hors taxe	Heure d'ouverture des plis des C.A
15/INV/DPSS/2020	ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE AHMED BOUSSATA A LA COMMUNE SFAFAA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	10 000 000,00 (dix millions) dirhams HT	A partir de dix heures 00 min (10h 00min)

Les dossiers de la consultation architecturale peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le vendredi 02 octobre 2020 à partir de 11 heures du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 7422/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 De la Région de Rabat Salé Kenitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 16/INV/DPSS/2020
SEANCE - PUBLIQUE

Le Vendredi 16/10/2020 à partir de dix heures 20 minutes (10h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis concernant la consultation architecturale suivante :

Consultation architecturale N°	OBJET	Estimation du coût des prestations Hors taxe	Heure d'ouverture des plis des C.A
16/INV/DPSS/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	9 160 000,00 (Neuf millions cent soixante mille dirhams) HT	A partir de dix heures 20 min (10h20min)

Les dossiers de la consultation architecturale peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le vendredi 02 octobre 2020 à partir de 11 heures du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 7423/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 de la Région de Rabat Salé Kenitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/INV/DPSS/2020

Le vendredi 16 octobre 2020 à partir de 11 heures 00 min (11h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE

N°AOO	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
18/INV/DPSS/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE	2 500,00 dhs (Deux mille cinq cent dirhams)	180 000,00 dhs TTC (cent quatre-vingt mille dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 7425/PA


 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 De la Région de Rabat Salé Kenitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 17/INV/DPSS/2020

Le Vendredi 16 octobre 2020 à 10 heures 40 min (10h 40min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au **siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : ETUDE GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE.

N°AOO	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
17/INV/DPSS/2020	ETUDE GEOTECHNIQUE, RECEPTION DE FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE QUALITE DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE	600,00 dhs (six cent dirhams)	36 600,00 dhs TTC (trente-six mille six cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 7424/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 de la Région de Rabat Salé Kenitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 19/INV/DPSS/2020

Le vendredi 16 octobre 2020 à partir de 11 heures 20 min (11h20min), il sera procédé dans la salle des réunions assise de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE

N°AOO	Objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations
19/INV/DPSS/2020	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE	1 800,00 dhs (mille huitcent dirhams)	120 000,00 dhs TTC (cent vingt mille dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 7426/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ

Avis rectificatif N°1

Appel d'offre n° 38/2020/HZ du 13/10/2020 publié au journal libération n° 9116 DU 15 Septembre 2020 relatif aux

Plan de campagne 2020

Objet : Travaux de rechargement des accotements de la RP2117 du Pk20+200 au Pk43+400(Province d'Al Haouz)

Le directeur provincial de l'équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz porte à la connaissance du public que :

La copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications est :

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B Travaux Routier et Voirie Urbaine	5	B3 : ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement.

Au lieu de :

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B Travaux Routier et Voirie Urbaine	5	B5 : Assises non traitées et enduits superficiels.

N° 7429/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 de la Région de Rabat Salé Kenitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20/INV/DPSS/2020

Le Vendredi 16 octobre 2020 à partir de 11 heures 40 min (11h40min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions assise de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offre de prix pour :

ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE

N° AOO	Objet	Estimation du coût des prestations
20/INV/DPSS/2020	ETUDES TOPOGRAPHIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE MOULAY RACHID A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE	3 600,00 dhs TTC (trois mille six cent dirhams, 00 centimes TTC)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 7427/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE MADIOUNA
 COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
 DIRECTION DES SERVICES
 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

AVIS D'EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ANNEE 2020

Le président de la commune de sidi hajjaj oued hassar, annonce que les examens d'aptitude professionnelle pour l'année 2020 seront organisés au profit des fonctionnaires qui ont satisfait six ans d'ancienneté dans leur grade au 24 et 25 octobre 2020 suivant le tableau ci-dessous:

Grade	Nombre des postes	Conditions	Date et lieu d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers
Technicien 3ème grade	01	6 ans d'ancienneté au grade de technicien 4ème grade	24 octobre 2020 Siège de la commune (salle de réunion)	16 octobre 2020
Adjoint administratif 2ème grade	01	6 ans d'ancienneté au grade d'adjoint administratif 3ème grade	24 octobre 2020 Siège de la commune (salle de réunion)	16 octobre 2020
Adjoint technique 2ème grade	03	6 ans d'ancienneté au grade d'adjoint technique 3ème grade	25 octobre 2020 Siège de la commune (salle de réunion)	16 octobre 2020

Les demandes de participation doivent être déposées au bureau d'ordre de la commune.

***Dossier de candidature :**

- Demande de participation validée par le chef service,
- Copie de l'arrêté de nomination dans le grade actuel,
- Copie de l'arrêté du dernier avancement,
- Copie de la CINE,

Tout dossier de candidature incomplet sera rejeté et sans préavis.

N° 7428/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DELEGATION PROVINCIAL DE BERRECHID

Avis rectificatif

Il est porté à la connaissance du public que le montant de l'estimation de l'appel d'offres sur offres de prix n° 04/2020 relatif aux Prestations d'Hygiène et nettoyage des bâtiments administratifs relevant de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de Berrechid, publié au journal en français et arabe du 17 Septembre 2020 a été modifié de **410 280.34 dhs** (Quatre Cents Dix Milles Deux Cents Quatre Vingt Dirhams et 34 Cts) à **475 151,04 dhs** (Quatre Cent Soixante Quinze Milles Cent Cinquante et Un Dirhams et 04 cts).

N° 7430/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS RECTIFICATIF

..*

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD) informe le public que l'avis d'appel d'offres n°21/2020 du 13/10/2020 à 10 heures relatif aux **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES BASSE TENSION ET MOYENNE TENSION DE LA STATION DE POMPAGE HAUTS ERVICE DES DOUKKALA**, est reporté à la date du 20/10/2020 à 10 heures.

N° 7431/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
Et de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

**AVIS DE REPORT DE
L'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 03 /2020**

Il est porté à la connaissance des sociétés intéressées par l' A0 n° 03 /2020 relatif à l'achat de Matériel Audio-Visuel destiné à la Direction de la Coopération, de la Communication et des Etudes Juridiques relevant du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports-.

Publié dans les journaux nationaux

- LIBERATION N° 9107 du 04 /09 /2020
- LES ECOSN° 2677 du 03 /09 /2020
- AKHBAR AL YAOUMN° 3279 du 02 /09 /2020
- RISSALAT AL OUMMA N° 11613 du 02 /09 /2020

Lire

Le 15/10/2020 à 10H 30Min, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel audio-visuel destinés à la Direction de la Coopération de la Communication et des Etudes Juridiques relevant du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports-lot unique.

Au lieu de

Le 29/09/2020 à 10H 30Min, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel audio-visuel destinés à la Direction de la Coopération de la Communication et des Etudes Juridiques relevant du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la Jeunesse et des Sports-lot unique.

Lire

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 14/10/2020 avant 15H.

Au lieu de

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 28/09/2020 avant 15H.

Le reste sans changement

N° 7434/PA



Avis de vente n°03/2020/CRRAK

Le Chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra reçoit jusqu'au Mardi 6 Octobre 2020 à 10 heure du matin les offres sous plis fermés pour la vente des produits mentionnés ci-après :

N° de lot	Produits	Quantité	Année de production
1	Blé tendre	150 Qx	2020
2	Blé dur	30 Qx	2020
3	Orge	44 Qx	2020
4	Féverole	34 Qx	2020
5	Paille des céréales sur terrain	14 hectares	2020
6	Orge (Amalou)	11,50 Qx	2016
7	Vesce Yamama	7 Qx	2016
8	Alfia 5 (féverole)	4 Qx	2016
9	Alfia 21 (féverole)	4 Qx	2016
10	Blé tendre	7 Qx	2017
11	Blé dur	6 Qx	2017

Les concernés par cette offre sont appelés à se rendre au Domaine

Expérimental de Sidi Allal Tazi, Douar Fokra route Belksiri, pour visiter les produits objet de la vente.

Le cahier de charge de la présente vente est à retirer auprès du Domaine sus-indiqué à compter de la date de publication du présent avis de vente, contre paiement d'une somme de cinq dirhams par feuille.

Les offres sont à envoyer ou à déposer au près du Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, jusqu'au Mardi 6 Octobre 2020 à 10 heure du matin, le soumissionnaire doit remettre au régisseur dudit Centre, une caution de dix mille dirhams (10.000,00 dhs).

La procédure d'ouverture des plis aura lieu en séance publique au Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, Douar Fokra route Belksiri, à la date et à l'heure précitée.

La présence des acheteurs est obligatoire le jour de la vente.

Pour des renseignements supplémentaires, contacter le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, Route de Sidi Yahya du Gharb, Km 9, Nord Kenitra, tél: 06 60 15 72 19.

Le Chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra

M. MASSAN BENAOUA

Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra
B.P.257, Km 9, Route de Sidi Yahya du Gharb, Kenitra
Tél. : +212 (0) 5 38 00 22 46
Fax : +212 (0) 5 38 00 48 54
Email : hbenouada_inra@yahoo.fr
www.inra.org.ma



المركز الجهوي للبحث الزراعي بالقطيفة
ص.ب 257 كلم 9 طريق سدي يحيى الغرب , القطيفة
الهاتف: +212 (0) 5 38 00 22 46
الفاكس: +212 (0) 5 38 00 48 54
البريد الإلكتروني: hbenouada_inra@yahoo.fr
www.inra.org.ma

N° 7432/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2020

Le 15/10/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet: **Plan de campagne 2020-Fourniture et pose des panneaux de signalisation verticale pour le réseau routier relevant de la D.P.E.T.L.E de Benslimane**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILMANE, il peut également être télécharger à partir du portail des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(3.200,00) Trois mille deux cents dirhams.**

L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(227.670,00) Deux cent vingt-sept mille six cent soixante-dix dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de M.madame DPETLE de Benslimane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique n°14-1395 du 23/06/2014 qui abroge et remplace le tableau annexé au décret n°223-94-2 publié en date du 16/06/1994.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
X	X-2	3

N° 7433/PA

AUTELEC SARL
Augmentation du capital Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 27/08/2020, il a été établi le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire et des statuts mis à jour d'une société à responsabilité limitée ayant les changements suivants :
- Augmentation du capital social de 500.000,00 dhs à 1.000.000,00 de dhs par incorporation de report à nouveau.
- Nomination de M. Wafiq Youssef en qualité de gérant avec M. Wafiq Mourad, M. Wafiq Abdelwahid et M. Wafiq Mohamed pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 15/09/2020, sous le numéro 746114.

N° 7452/PA

MODILIGHT SARL
Cessions des parts sociales Suite au PV de l'AGE du 17/01/2020 et de l'Acte de cession des parts sociales avec actif et passif de la même date, M. Lakhli Abdeldaker a acquis la totalité des parts sociales ainsi que l'actif et le passif de la société Modilight sarl et a transféré le siège social de Casablanca à la nouvelle adresse : 16 rue 4 Abdela- ziz 2 Touiarga Meknès. M. Lakhli Abdeldaker est devenu le seul gérant et associé unique de la Sté Modilight sarl qui est devenue sarl AU. Par conséquent, il a procédé à la demande de radiation du registre de commerce de Casablanca.
Cette cession des parts sociales et ces décisions ont été approuvées par l'Associé et gérant unique. En conséquence, les articles 2.4.6.7 et 41 des statuts de la société sont modifiés.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n°745965, le 15/09/2020 RC 118111.

N° 7453/PA

STE « ILTEX BULDING » CONSTITUTION D'UNE SARL AU
I- Aux termes d'un acte SSP en date à SAFI, du 11-08-2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU, savoir: Dénomination : Sté « ILTEX BULDING »
Objet : Construction métallique/Génie civil/Nettoyage et gardiennage
Siège : n° 28 Lala Hnia el Hamria av Idriss I SAFI
Durée : 99 ans
Capital : 100.000,00 DHS, divisé en 1 000 P. Sles de 100,00 DHS chacune :
Mr EL AKKAOUI Zouhair : 100.000,00 DHS
Total : 100.000,00 DHS
Gérant : Mr. EL AKKAOUI Zouhair
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de SAFI, le 31/08/2020, sous le n° de dépôt 937/2020 et le RC n° 10649.

N° 7435/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Chtouka
Ait Baha
Cercle Ait Baha
Commune Tassegdelt
Avis d'appel
d'offres ouvert

N° 1/CT/2020
Le mardi 27 octobre 2020 à 09h00, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Tassegdelt, province de Chtouka Ait Baha, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour Travaux de :
1. Achèvement du dallage de la piste douar Taourirt Ait Boulaich
2. Achèvement du dallage de la piste douar Tabanaissat
3. Achèvement du dallage de la piste du douar Toulmiliin
4. Achèvement du dallage de la piste du douar Braim Oamra
5. Achèvement du dallage de la piste du douar Talmahouf
6. Achèvement du dallage de la piste du douar Aguni à la commune de Tassegdelt province de Chtouka Ait Baha.

N° 7436/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 13/2020
Le 15/10/2020 à 11heures, il sera procédé, dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet : Plan de campagne 2020- Fourniture des agrégats et des matériaux de construction nécessaires à l'entretien du réseau routier de la DPETLE de Benslimane.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILIMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 DH (Vingt mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 489.960,00 DH (Quatre cent quatre vingt neuf mille neuf cent soixante dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les envoyer par courrier électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune Tassegdelt (service des marchés) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règle-

ment de consultation.
N° 7437/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 13/2020
Le 15/10/2020 à 11heures, il sera procédé, dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet : Plan de campagne 2020- Fourniture des agrégats et des matériaux de construction nécessaires à l'entretien du réseau routier de la DPETLE de Benslimane.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSILIMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (1.400,00) mille quatre cents dirhams.
L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (98.370,00) quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix dirhams
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
* soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
* soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de MmelaDPETLE de Benslimane.
* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
* soit les déposer par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de la consultation :
N° 7437/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 17/2020/DGM/SEGMA
Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale
Le 22/10/2020 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction générale de la Météorologie à Casablanca, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°17/2020/DGM/SEGMA, pour L'achat de fournitures informatiques et de logiciels pour les services centraux de la Direction Générale de la Météorologie.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 468 557,28 dhs (Quatre cent soixante-huit mille cinq cent cinquante-sept Dirhams et vingt-huit Centimes TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction de la Météorologie Nationale en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie

et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 7438/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°:23/2020/BG
Le 22/10/2020 à 12h, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour les lots uniques ventilés comme suit:
Travaux d'aménagement et d'installation électrique au sein du Secrétariat général de la Province d'Assa-Zag
Estimation du projet : 1 944 184, 80 Dh TTC
La caution provisoire : 60 000,00 Dh (Soixante mille Dh)
Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit procéder à la Soumission électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.
N° 7439/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL DIVISION TECHNIQUE
SERVICE DES MARCHES
Avis de la consultation architecturale
n° 28/2020
Le 16/10/2020 à 10 h . Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha ,, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION , DE REHABILITATION DU DISPENSARE DU DOUAR ALLAL ET DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION SIS DOUAR ALLAL COMMUNE AIT AMIRA- PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA-
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau de la DAT de la province de chtouka ait baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Six Cent Soixante Six Mille Six Cent Soixante Dirhams (666.660,00 DHS)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DAT de la province de chtouka ait baha.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis..
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 07, 08, et 09 du règlement de la consultation architecturale du projet en question
N° 7440/PA

PROVINCE DE BERRECHID
C. KASBAT BEN MCHICH

AVIS

Le président de la c.KASBAT BEN MCHICH porte à la connaissance de ses fonctionnaires qu'elle organise au siège de la commune un examen d'aptitude professionnelle pour accéder aux grades suivant le tableau ci dessous :

Grade	Condition d'examen	Nombre de postes	Date de l'examen	Date de dépôt dossier
ADJ.TEC.2^{ème} grade	6 ans de service dans le	01	24 octobre 2020	22 octobre 2020
ADJ.ADM.2^{ème} grade	grade.	01	24 octobre 2020	22 octobre 2020

N° 7441/PA

Constitution OMAFRANT TRAVAUX SARL

I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 26/08/2020 il a été constitué une SARL dont les caractéristiques suivantes :

-Dénomination : OMAFRANT TRAVAUX SARL
-Objet Social : PROMOTEUR IMMOBILIER
-Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F 1er ETG APPT 2.AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (100) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- Mr. MOHAMMED EL OMARY : 25.000,00 dhs
- Mr. EL HOUCINE EL OMARY : 25.000,00 dhs
- Mr. BRAHIM EL OMARY : 25.000,00 dhs
- Mr. MOHAMED TAFRANT : 25.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Est confiée aux cogérants Mr. EL HOUCINE EL OMARY et Mr. MOHAMED TAFRANT pour une durée illimitée et auront seule la signature sociale en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammédia Le 17/09/2020 sous le N° 1083. La société est immatriculée au RC de tribunal de première instance de Mohammédia le 17/09/2020 sous le N° 26081.
N° 7445/PA

CONSTITUTION ELIA KEY SARL AU
I- Au terme d'un acte S.S.P, il a été constitué une So-

ciété dont les caractéristiques suivantes :

-Dénomination : ELIA KEY SARL AU
-Objet Social : COSMETIQUE (MARCHAND DE PRODUITS EN GROS).
-Siège social : LOT VIADICCI RES RANIA IMM F 1er ETG appt n°2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA -
-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribué à :
- Mme. BEZZAZI SANAA : 100.000,00 dhs
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : Mme BEZZAZI SANAA, associé unique pour une durée illimitée et aura seule la signature sociale unique en vers les tiers.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammédia Le 17/09/2020 sous le N° 1082.
- La société est immatriculée au RC de tribunal de première instance de Mohammédia le 17/09/2020 sous le N° 26079
N° 7446/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE OULED AMLIL
CAIDAT DE BOUHLO COMMUNE
TERRITORIALE BOUHLOU
Avis d'appel d'offres ouvert N°01/2020
Le 22/10/2020 à 10 heures il sera procédé au siège de la commune de BOUHLOU à l'ouverture des plis

relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour Electrification basse tension de groupe de foyers à la commune de BOUHLOU PROVINCE DE TAZA. -lot unique-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la dite commune, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.
le cautionnement provisoire est fixé à la somme douze mille dirhams (12000.00)
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 243923.04dhs. Deux cents quarante-trois mille neuf cent vingt-trois dirhams zéro quatre centimes.
le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme au disposition des articles 27, 29 et 31 de décret N° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
-soit les déposer contre récépissé leurs plis, dans le bureau du président du conseil communal de Bouhlou ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret N° 2-12-349 Précité par l'article 06 de règlement de consultation .
N° 7447/PA



IBN ROCHD
بن رشد
الدار البيضاء
Casablanca

المركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
مستشفى الأطفال عبد الرحيم الطاروشي
Hôpital d'Enfants Abderrahim HAROUCHI



المملكة المغربية
وزارة الصحة
الجمهورية العربية السورية
مستشفى بدون تدخين

Hôpital sans Tabac

AVIS DE VENTE
N° 02/2020

Le 1.4. Octo. 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la Salle de Réunion de la Direction de l'Hôpital d'Enfants Abderrahim HAROUCHI de Casablanca à Rue Mohamed El Faidouzi Casablanca à la **Vente du matériel réformé (lot unique) à l'Hôpital d'Enfants Abderrahim HAROUCHI DE CASABLANCA.**

LOT UNIQUE : Vente du matériel réformé de l'Hôpital d'Enfants Abderrahim HAROUCHI

Le dossier de la vente peut être retiré auprès du Service des Approvisionnements, du patrimoine et de la Maintenance de l'Hôpital d'Enfants Abderrahim HAROUCHI de Casablanca.

Il est prévu une visite des lieux à l'Hôpital d'Enfants Abderrahim HAROUCHI le 01.10.2020 **partir de 10h** pour ce LOT UNIQUE.

Cette visite sera sanctionnée par un Procès Verbal de la visite des lieux présentée qui mentionnera les demandes d'éclaircissements et les réponses données aux concurrents concernés.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis contre récépissé au **Bureau d'ordre de l'Hôpital d'Enfants Abderrahim HAROUCHI de Casablanca.**
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'avis de vente séance tenante.

N° 7443/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA SANTE
CENTRE HOSPITALO- UNIVERSITAIRE IBN ROCHD**

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT N°3
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°057/2020/CHUIRC**

Le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Rochd de Casablanca, informe le public que des modifications sont introduites dans le dossier de l'appel d'offres n° 057/2020/CHUIRC : « ACHAT DU MATERIEL MÉDICO-TECHNIQUE "DIVERS" » :

- L'ESTIMATION DE L'APPEL D'OFFRES :

-L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à :
52 823070,60DHS TTC (Cinquante-Deux Millions Huit Cent Vingt-Trois Mille Soixante-Dix Dirhams et Soixante Centimes Toutes Taxes Comprises)
Au lieu de :
52 790 190.60 DHS TTC (Cinquante-Deux Millions Sept Cent Quatre-Vingt-Dix Mille Cent Quatre-Vingt-Dix Dirhams et Soixante Centimes Toutes Taxes Comprises)

-L'estimation du coût de la maintenance annuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée à :
3 306873,71DHS TTC (Trois Millions TroisCent SixMille HuitCent Soixante-Treize Dirhams et Soixante Onze Centimes Toutes Taxes Comprises)
Au lieu de :
3 304572,11DHS TTC (Trois Millions Trois Cent QuatreMille Cinq Cent Soixante-Douze Dirhams et Onze Centimes Toutes Taxes Comprises)

- DESCRIPTIF TECHNIQUE DU LOT N°69: «Moniteur de profondeur d'anesthésie» :
Lire : "Capteur à usage unique pédiatrique et adulte" Au lieu de "Capteur à usage unique"

Ainsi, la date d'ouverture des plis prévue le 24/09/2019 à 09h30 minest reportée au 06/10/2019 à 10 h et la date de dépôt de la documentation prévue le 23/09/2020 avant 14 hest reportée au plus tard le 05/10/2020 avant 14 h

Le dossier d'appel d'offres modifié peut être retiré du **service des Equipements et Fournitures** de la Direction du Centre Hospitalier Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

N° 7444/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CERCLE DES OULED TEIMA
CAIDAT OULED M'HALLA
C.T EL KLOUDIA EL BEIDA

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE TERRITORIALE EL KOUDIA EL BEIDA
ORGANISE LE 24.10.2020 A 9 HEURE DU MATIN AU SIEGE DE LA COMMUNE
TERRITORIALE EL KOUDIA EL BEIDA UN EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2020 POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
2° GRADE ECHELLE 7.
L'EXAMEN EST OUVERT AUX ADJOINTS TECHNIQUE 3° GRADE ECHELLE 6 QUI ONT
PASSÉ 6 ANS D'ANCIENNETE DANS CE GRADE AU SEIN DE CETTE COMMUNE .
LE NOMBRE DEUX POSTES 2 .
LES FONCTIONNAIRES QUI ONT SATISFAT AUX CONDITIONS INDIQUES CI-DESSUS DOIVENT
PRESENTER LEURS CANDIDATURES AU SERVICE PERSONNEL A LA COMMUNE EL KOUDIA
EL BEIDA AVANT LE 17.10.2020 DATE LIMITE.
N° 7442/PA

«ORIENTAL RESSOURCES» SARL /AU
 AU CAPITAL DE DIX MILLE (10.000,00) DIRHAMS
 SIEGE SOCIAL: ROUTE BRAHIM ROUDANI N°137 LOT 542 Oujda CLOTURE
 DE LIQUIDATION
 Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 31/08/2020, de la société à responsabilité limitée à associé unique dénommée "ORIENTAL RESSOURCES" SARL/AU, inscrite au registre de commerce à Oujda, sous le N° 19339, il a été décidé :
 - La clôture de liquidation et la radiation de ladite société du registre de commerce.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 18/09/2020 sous le N°2005.
 N° 7458/PA

CONSTITUTION
 1/- Aux termes d'un acte SSP du 10/08/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU:
 Dénomination : « SAHARA PLOMB MAROC » SARLAU.
 Objet : Exploitant de fonderie d'antimoine, d'étain, de plomb, de cobalt, de manganèse, de zinc, de cuivre, de bronze ou d'aluminium ou autres.
 Marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportation.
 Siège Social : Casablanca, 26 Avenue Mers Sultan Apt 3 Etage 1.
 Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
 Apport : Mr : SAID AROUROU 100.000,00 DHS
 Durée : 99 ans.
 Gérance : Mr : SAID AROUROU, gérant pour une durée illimitée.
 Il-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 472659.
 N° 7459/PA

B&B BUSINESS CENTER
 HAPPY BODY "S.A.R.L."
 Constitution
 Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 28/08/2020, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :
 D E N O M I N A T I O N : HAPPY BODY "S.A.R.L."
 OBJET : MARCHAND EN GROS DES VETEMENTS CONFECTIONNES
 LE SIEGE : CASABLANCA, 217 BD BRAHIM ROUDANI RES AL FATH ETG I N 3
 CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.
 - Mlle MAJDOULINE NASROLLAH... 500,00 Parts
 - Mr MARWAN HABIT ... 500 Parts
 Soit un total de 1000,00 Parts
 GERANCE : La société est gérée par Mr MARWAN HABIT et Mlle MAJDOULINE NASROLLAH
 ANNEE SOCIALE : Du 1er

janvier au 31 décembre de chaque année.
 Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
 RC N°472219.
 Pour extrait et mention N° 7460/PA
 ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER LOUZA FER "S.A.R.L AU"
 Constitution
 Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 04/09/2020, il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
 D E N O M I N A T I O N : LOUZA FER "S.A.R.L AU"
 OBJET : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION
 LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
 CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.
 - Mr ABBES SIDQI... 1000,00 Parts
 Soit un total de 1000,00 Parts
 GERANCE : La société est gérée par Mr ABBES SIDQI
 ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
 Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
 RC N°472541.
 Pour extrait et mention N° 7461/PA

« SOGEFCO »
 7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Merrissi V.N Fès
 « MODIFICATION DE LA DENOMINATION » SOCIETE LA FONCIERE MY DRISS POUR L'AMENAGEMENT ET LA PROMOTION S.A.R.L AU
 Au terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 27 août 2020, il a été établi le procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire d'une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
 • DENOMINATION : « SOCIETE LA FONCIERE MY DRISS POUR L'AMENAGEMENT ET LA PROMOTION » S.A.R.L AU
 • SIEGE SOCIAL : Fès, 5 avenue lalla meryem.
 • MODIFICATION DE LA DENOMINATION
 D'un commun accord les associés ont décidé de modifier la dénomination de la société de « LA FONCIERE MY DRISS POUR L'AMENAGEMENT ET LA PROMOTION » à société « LA FONCIERE PATRIMONIALE ».
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Fès Le 18 septembre 2020 sous N° 2243/2020 R.C. : 28211.
 N° 7462/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE D'INEZGANE
 AIT MELLOUL
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2020/INDH
 Le 15 OCTOBRE 2020 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: Equipement du centre d'hémodialyse de dar Takafoul à la Commune Ait Melloul : Travaux d'électricité, Prefecture Inezgane Ait Melloul
 Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la

SERVICE DES MARCHES
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2020/INDH
 Le 15 Octobre 2020 à 11Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plus relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: Equipement du centre d'hémodialyse de dar Takafoul à la Commune Ait Melloul : Travaux d'électricité, Prefecture Inezgane Ait Melloul
 Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma .
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 5.000,00 Dhs (Cinq mille Dirhams).
 - L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de: 127.800,00 Dhs TTC (Cent vingt-sept mille huit cent dirhams, 00 Cts toute taxe comprise).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE D'INEZGANE
 AIT MELLOUL
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
 SERVICE DES MARCHES
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2020/INDH
 Le 15 OCTOBRE 2020 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: Equipement du centre d'hémodialyse de dar Takafoul à la Commune Ait Melloul : Travaux d'électricité, Prefecture Inezgane Ait Melloul
 Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la

Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma .
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 20.000,00Dhs (Vingt mille Dirhams).
 - L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de: 1.522.000,00 Dhs TTC (un million cent cinquante-deux mille dirhams, 00 Cts toute taxe comprise).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma .
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 20.000,00Dhs (Vingt mille Dirhams).
 - L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de: 1.522.000,00 Dhs TTC (un million cent cinquante-deux mille dirhams, 00 Cts toute taxe comprise).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

SOLAR SHOP
 Au terme d'un acte 27/08/2020 les associés de la société SOLAR SHOP SARL dont le siège social Res El Nour Rue 12 N° 71 Bis Alqods Sidi Bernoussi Casablanca a décidé ce que suit.
 Cession des parts Cinquante (50) parts de MR MOUHADDIR SAID au profit de MR RADOUANE KHALID, et Cinquante (50) parts de Mr EL HAJJI FOUAD au profit de MR RADOUANE KHALID, et

Cinquante (50) parts de MR ET-TAIR MOHSSIN au profit de MR RADOUANE KHALID, et Cinquante (50) parts de Mr TAOUFIK ABDELHEDI au profit de MR RADOUANE KHALID, démission de cogérant Mr TAOUFIK ABDELHEDI et devenu comme associé.
 Capital : 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune, Se trouvent actuellement réparties comme suit :
 Mr MOUHADDIR SAID 200 Parts
 Mr ET-TAIR MOHSSIN 200 Parts
 Mr TAOUFIK ABDELHADI 200 Parts
 Mr EL HAJJI FOUAD 200 Parts
 Mr RADOUANE KHALID 200 Parts
 La gérance : la société sera administrée par un gérant Mr MOUHADDIR SAID comme Gérant et Mr ET-TAIR MOHSSIN comme cogérant.
 Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Casablanca. Sous le N° 394797
 N° 7465/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech-Safi
 Direction Provinciale de Youssoufia

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX

Le 20/10/2020 à partir de Dix (10) heures, Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia/AREF MS, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix selon le tableau suivant:

AOO N°	Date ouverture des plis	Lot	Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage - TTC	DOCUMENTS TECHNIQUES
14/2020/Y/INV En lot unique	20/10/2020 à Dix heures (10:00)	unique	Acquisition de mobilier d'enseignement pour l'équipement des salles d'enseignement préscolaire relevant de la Direction Provinciale de Youssoufia/AREF MS.	13.000,00 DH (Treize Mille Dirhams)	919.632,00 DH (Neuf Cent Dix-neuf Mille Six Cent Trente Deux Dirhams)	Dernier délai : 19/10/2020 avant seize (16) heures
15/2020/Y/INV En quatre lots séparés	20/10/2020 à Onze heures (11:00)	Lot 1	Acquisition de mobilier d'enseignement pour l'équipement du Centre de la deuxième chance nouvelle génération, relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF MS, à la commune urbaine Youssoufia.	2.600,00 DH (Deux Mille Six Cents Dirhams)	179.640,00 DH (Cent Soixante-dix-neuf Mille Six Cent Quarante Dirhams)	Dernier délai : 19/10/2020 avant seize (16) heures
		Lot 2	Acquisition de mobilier d'enseignement pour l'équipement des espaces d'orientation relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF MS.	900,00 DH (Neuf Cent Dirhams)	59.976,00 DH (Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Soixante-seize Dirhams)	Dernier délai : 19/10/2020 avant seize (16) heures
		Lot 3	Acquisition de mobilier d'enseignement pour l'équipement des salles des ressources pour la qualification et le soutien, au profit des élèves à besoins spécifiques, relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF MS.	600,00 DH (Six Cents Dirhams)	39.997,20 DH (Trente Neuf Mille Neuf Cent Quatre-vingt-dix-sept Dirhams Vingt Centimes)	Dernier délai : 19/10/2020 avant seize (16) heures
		Lot 4	Acquisition de Mobilier de bureau pour l'équipement des espaces d'orientation relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF MS.	350,00 DH (Trois Cent Cinquante Dirhams)	23 904,00 DH (Vingt Trois Mille Neuf Cent Quatre Dirhams)	Dernier délai : 19/10/2020 avant seize (16) heures
16/2020/Y/INV En deux lots séparés	20/10/2020 à Treize heures (13:00)	Lot 1	Acquisition du Matériel d'enseignement destiné aux salles des ressources pour la qualification et le soutien, au profit des élèves à besoins spécifiques, relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF MS.	1.000,00 DH (Mille Dirhams)	69.998,40 DH (Soixante Neuf Mille Neuf Cent Quatre-vingt-dix-huit Dirhams Quarante Centimes)	Dernier délai : 19/10/2020 avant seize (16) heures
		Lot 2	Acquisition du Matériel informatique destiné aux Espaces d'orientation relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF MS.	500,00 DH (Cinq Cents Dirhams)	36.000,00 DH (Trente Six Mille Dirhams)	Dernier délai : 19/10/2020 avant seize (16) heures

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma
 - Dernier délai de dépôt de la documentation technique au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières est le: 19/10/2020 avant Seize (16) heures.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent:
 - Soit envoyer leurs plus par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
 - Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la DP de Youssoufia rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300;
 - Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation.
 N° 7466/PA

CONSTITUTION
Société «SAMI DES MINERAUX» SARL/AU
Aux termes d'un acte S.S.P à EL AIOUN en date du 30/09/2019, a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «SAMI DES MINERAUX» SARL/AU
Objet: Exploitant de Mines ou Minières.
Siege Social: Lot El Andalouss 2 N° 34 El Aïoun Sidi Mellouk.
Durée: 99 ans
Capital Social: Cent Mille Dirhams (100000.00dhs).
Associé: Mr BOUSMAHA

AYSSAM CIN n° FC30188
Propriétaire de 1000 Parts Sociale.
Gérance: Mr BOUSMAHA
AYSSAM CIN n° FC30188.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er instance de Taourirt le 30/12/2019, sous N° 15, RC N° 1101.
N° 7471/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
l'Enseignement Supérieur et de la
recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
مراكش السفلى
المديرية الإقليمية الرخامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DEPRIX N° 14/RH/2020/EXP**
(Séance publique)

Le 15/10/2020, à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction de RHAMNA relevant de l'AREF-MS, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 14/RH/2020/EXP.

Désignation des prestations	Montant du cautionnement provisoire	Montant de l'Estimation des prestations TTC
Prestations de sécurité, de surveillance et de gardiennage des locaux relevant de la direction provinciale de RHAMNA en deux lots.	-Lot n°01 : écoles primaires et lycées collégiens. -Lot n°02 : lycées qualifiants et services administratifs	5 331 358,65dhs 2 491 115,32dhs

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale du MENFP de RHAMNA, HAY RIAD, BEN GUERIR, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 joudama 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction provinciale RHAMNA ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain.

Les pièces exigées à fournir sont celles prévues dans les articles 9 et 10 du Règlement de la consultation.

N° 7472/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DEPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
والتربويع والبنية التحتية
مراكش السفلى
المديرية الإقليمية لتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°15/2020

Le 20 Octobre 2020 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

TRAVAUX DE REALISATION DE DEUX FORAGES D'EXPLOITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE :
_ Les mosquées des douars TAZART dans la CT LAMHARA
_ La mosquée du douar IGHIR N'OUAMANE CT NIHIT, Dans la Province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la logistique, Rue Settat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11 000,00dhs (Onze Mille dirhams)

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

791 760,00 dhs (Sept Cent Quatre Vingt et Onze Mille Sept Cent Soixante dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- > Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- > soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc :
- > Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat d'agrément suivant :

Secteur	Qualification	Classe
H	H3	3

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

- > Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 7469/PA

اعلان

يقدم : ترويض
والفرد : بجرم
للمهات : بمرات
جماعة : تلتوت

يقدم رئيس المجلس الجماعي لجماعة : سنوات انه سيجري امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة : تلقى من الدرجة الثانية : وذلك يوم : 18 أكتوبر 2020 ابتداء من الساعة : العاشرة صباحا بجماعة : سنوات عدد المناصب المتبارى بشانها : واحد

شروط الترشيح :

- يشارك في هذا الامتحان المتقدمون من الدرجة الثالثة التابعين لجماعة سنوات المتوفرين على 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة .

الخر اجل لتلقى الترشحات هو يوم : 15 أكتوبر 2020

N° 7468/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION MARRAKECH -SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 24/AREF/2020

Le 20 Octobre 2020 à 10.00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'acquisition et renouvellement des valises multimédia avec ses équipements au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS en deux lots.

Lot	Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
1	Acquisition des valises multimédia avec ses équipements au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS.	59 000,00 (cinquante-neuf mille dirhams)	3 951 156,00 DHS (Trois million neuf cent cinquante-un mille cent cinquante-six dirhams).
2	Renouvellement des valises multimédia avec ses équipements au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS.	20 000,00 (vingt mille dirhams)	1 378 536,00 DHS (Un million trois cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-six dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joudama 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kadda 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

- > la documentation et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sis à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 19 /10/2020 à 16 h date et heure limites pour le dépôt des échantillons, la documentation et les catalogues)

N° 7467/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DEPARTEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
والتربويع والبنية التحتية
مراكش السفلى
المديرية الإقليمية لتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°16/2020

Le 20 Octobre 2020 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE DE NIHIT ; RACCORDEMENT AU RESEAU DE COLLECTE D'IGHIR N'OUAMANE, DANS LA PROVINCE DE TAROUDANT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la logistique, Rue Settat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9 800,00 dhs (Neuf Mille Huit Cent dirhams)

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 655 500,00dhs (Six Cent Cinquante Cinq Mille Cinq Cent dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- > Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- > soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**** Il est prévu une visite des lieux le 08/10/2020 à 09 h, le lieu de rencontre la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haita Taroudant.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 8 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat d'agrément suivant :

Secteur	Qualification	Classe
C	C3	Classe 5

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 7470/PA



Fatima Abouali : L'agence marocaine antidopage vise à limiter la propagation des substances dopantes dans le domaine sportif

Fraîchement nommée à la tête de l'Agence marocaine antidopage, Fatima Abouali revient, dans un entretien accordé à la MAP, sur les circonstances de la création de cette instance et son rôle dans la moralisation de la pratique sportive et dans la sensibilisation contre les dangers des substances dopantes.

Quelle est la raison d'être de l'Agence marocaine antidopage ?

La création de cette instance reflète l'engagement du Royaume envers les conventions internationales contre le dopage. Les autorités de tutelle du secteur sportif sont bien conscientes des conséquences sani-

taires, morales et matérielles de l'abus de substances dopantes pour les athlètes, ainsi que de leur impact négatif sur les valeurs sportives, en particulier après leur propagation ces dernières années et de manière considérable dans divers domaines, d'où l'intérêt de créer cette Agence.

Quels sont les objectifs de l'Agence marocaine antidopage ?

L'Agence vise à limiter la propagation de ces substances dans le domaine sportif au Maroc en adoptant des mesures proactives afin d'éviter que ces médicaments n'atteignent la communauté des sportifs, et en adoptant des méthodes scientifiques pour former les athlètes à travers des entraînements intensifs et un suivi médical.

Il faut travailler selon un programme national qui répond aux aspirations de l'Agence internationale antidopage et convaincre l'instance internationale du sérieux du Royaume



et de son implication réelle dans la lutte contre le dopage.

Quels sont les défis à relever pour l'Agence marocaine antidopage ?

L'Agence vise à mettre en place un programme national de lutte contre le dopage qui comprend de larges campagnes de sensibilisation au danger des substances dopantes sur la santé du sportif, et ce à travers l'organisation de séminaires et tables rondes.

Elle ambitionne également de mettre en place un plan pour la réalisation d'analyses de laboratoire à grande échelle qui vise une large catégorie d'athlètes.

Quelles sont les prochaines étapes pour organiser les structures de l'Agence ?

La nomination d'un président à la tête de l'Agence, intervenue après plusieurs étapes entamées en 2008 avec la préparation de la loi réglementant cette instance et les procédures de mise en œuvre, constitue un pré-

mier acquis qui précède la nomination du reste des structures constituantes comprenant le Conseil d'administration et le Conseil disciplinaire. Ce dernier sera chargé de résoudre tous les dossiers disciplinaires liés aux affaires de dopage des sportifs et de déterminer les sanctions appropriées, en plus d'imposer des sanctions aux personnes qui font le commerce de ces substances dopantes.

Le Conseil d'administration mettra également en œuvre un programme d'éducation, de formation et de sensibilisation au profit des athlètes ou des entraîneurs, et ce grâce à la coopération avec les fédérations sportives, les instances sportives nationales et internationales, et la coordination avec l'Agence mondiale antidopage.

Propos recueillis par Taoufik Saoulaji (MAP)

Botola Pro D1 : Le FUS cartonne, le RCOZ se rassure

Le FUS de Rabat a largement battu l'Olympic de Safi (OCS) sur le score de 5 buts à 2, lundi soir au stade Prince Héritier Moulay El Hassan en match en retard pour le compte de la 25^e journée de la Botola Pro D1 de football.

Les buts des Rbatis ont été l'oeuvre d'Ayoub Skouma (3^e), Naoufal Zerhouni (5⁷), Reda Jaadi, auteur d'un doublé (72^e, 73^e), dont un superbe but du milieu de terrain et Mouad Bahssain (91^e). L'OCS a sauvé l'honneur grâce à des buts d'Ayoub Gaadaoui (81^e) et du Brésilien Claudio Rafael (90^e).

Les Safiots évoluaient à dix, dès la 7^e minute de jeu, après l'expulsion d'Issam Boudali.

A la faveur de ce succès, le FUS consolide sa 5^e place avec 40 points, à une longueur du Mouloudia Oujda (4^e/41 pts), tandis que l'Olympic Safi stagne à la 9^e place avec 32 unités.

Plus tôt dans la soirée, le Rapide Oued Zem s'est imposé à domicile face au Hassania Agadir par 2 buts à 1 pour le compte de la même journée. Les locaux l'ont emporté à la faveur d'un doublé de Brahim El Bahraoui (36^e et 62^e). Les Soussis ont réduit le score grâce à Mehdi

Oubilla (78^e) du point de penalty.

Grâce à cette victoire, le Rapide Oued Zem porte son actif à 30 unités et pointe désormais à la 10^e place au classement provisoire, aux côtés du Youssoufia de Berrechid. Quant au club soussi, il occupe la 12^e position avec 28 points.

A noter que la mise à jour du calendrier de la Botola Pro D1 se poursuivra ce soir par la programmation de deux matches comptant pour la 25^e journée. Le premier sera un sommet du bas du tableau qui opposera, à partir de 19h15 au Grand stade de Tanger, l'IRT à la RCAF, deux clubs menacés par le spectre de la relégation. Quant à la deuxième rencontre, elle mettra aux prises au stade municipal de Berkane à 21h30, la RSB, l'un des prétendants au titre, et l'ASFAR qui cherche à améliorer son classement.

Mercredi 23 septembre

Mise à jour

25^e journée

IRT-RCAF (Grand Stade de Tanger/19h15)

RSB-AS FAR (Stade Municipal - Berkane/21h30)

Vibrant hommage à d'anciens footballeurs de la ville d'Essaouira

Un vibrant hommage a été rendu à d'anciens footballeurs d'Essaouira, lors d'une cérémonie tenue, récemment dans la cité des Alizés, à l'occasion de la 3^e édition de la Coupe d'Essaouira de beach soccer.

Cette édition s'est déroulée exceptionnellement, cette année, sous forme de cérémonie d'hommage en raison de la crise sanitaire que traverse le Royaume, induite par la propagation de la pandémie du Covid-19.

Cet événement, organisé dans le cadre des festivités marquant la célébration de la glorieuse fête du Trône, s'est déroulé dans le strict respect des mesures préventives et de précaution pour endiguer la propagation du nouveau coronavirus.

Initiée par une société locale spécialisée en communication, médias et services publicitaires, en coordination avec la Ligue sud de football (section-Essaouira) et l'Association "Rmila" pour le sport et en partenariat avec les conseils provincial et communal ainsi que les délégations provinciales de la santé et de la jeunesse et des sports, cette cérémonie visait à rendre un hommage appuyé à 16 anciens footballeurs, dont une femme, qui ont marqué de leurs empreintes la scène sportive locale grâce à leurs performances dans ce domaine.

Elle ambitionnait notamment de contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de sportifs capables de réaliser, comme leurs prédécesseurs, des performances lors des diverses manifestations

sportives.

Dans une allocution de circonstance, M. Youssef Mourih, du comité d'organisation, a exprimé sa joie de la tenue, en cette conjoncture si exceptionnelle induite par la propagation du Covid-19, de cette cérémonie d'hommage en faveur d'une pléiade d'anciens joueurs, ajoutant qu'elle se veut une véritable reconnaissance de leurs performances et contributions pour faire rayonner le nom de la ville sur la scène sportive, aussi bien à l'échelle locale, régionale, nationale qu'internationale.

Il a précisé que ces sportifs, à la riche carrière footballistique, n'ont ménagé aucun effort pour représenter dignement leur ville, ce qui témoigne de leur amour inconditionnel et de leur fierté d'appartenance à cette partie du territoire national.

M. Mourih a, en outre, tenu à saluer la grande contribution des femmes sourires qui ont tant donné à la cité des alizés dans le domaine sportif et footballistique et ne cessent d'encourager leurs progénitures, notamment les jeunes, à redoubler d'efforts pour que le nom d'Essaouira continue de résonner dans les différentes manifestations sportives nationales et internationales.

Au cours de cette cérémonie, ponctuée d'un match ayant opposé de jeunes footballeurs d'Essaouira, il a été procédé à la remise de certificats de mérite et de cadeaux symboliques à ces anciens sportifs.

Propos racistes contre Neymar

Le PSG remet une vidéo à la Ligue

Le Paris SG a remis à la Ligue de football professionnel (LFP) une vidéo montrant, selon des experts en lecture labiale, que Neymar aurait bien été victime de propos racistes durant le choc OM-PSG, annoncent plusieurs médias brésiliens.

La chaîne TV Globo, qui a réuni dans une émission diffusée dimanche trois experts pour décrypter les échanges entre l'attaquant parisien et le défenseur marseillais Alvaro Gonzalez, a indiqué sur son site Globoesporte.com que cet extrait sera "utilisé par le PSG pour tenter de prouver le racisme contre Neymar".

Le site d'informations Uol a pour sa part assuré lundi que la vidéo de l'émission avait été remise par le club de la capitale à la LFP.

Le PSG ne s'est lui pas encore prononcé officiellement sur cette vidéo.

Dans l'émission de TV Globo, trois ex-

perts brésiliens, dont un hispanophone d'origine colombienne, disent avoir la certitude que Gonzalez a traité Neymar de "singe" durant le match du 13 septembre au Parc des Princes.

Les experts ont eu accès aux images de la chaîne Téléfoot, détentrice des droits de diffusion de la Ligue 1 en France, qu'ils ont décryptées dans les moindres détails.

"Il dit clairement le mot 'mono' (singe) en espagnol, au moment où il tourne son visage (vers la caméra). On ne voit pas ce qu'il dit avant, mais on est tout d'accord pour dire qu'il a prononcé le mot 'mono'", a affirmé dans l'émission l'expert Felipe Oliver, de l'Institut national de l'éducation des sourds du Brésil.

D'autres chaînes de télévision, y compris en Espagne, ont elles aussi fait réaliser des analyses de lecture labiale, mais sans identifier d'insultes racistes de la part d'Alvaro Ro-

driguez.

Certains médias espagnols relatent par ailleurs de supposées insultes homophobes de Neymar envers le joueur espagnol.

La semaine dernière, la Ligue a annoncé qu'elle allait enquêter sur les propos racistes qu'aurait tenus Alvaro Gonzalez.

"On sait qu'il y a eu un échange de propos. Mais aujourd'hui, les certitudes ne sont pas suffisantes pour convoquer les joueurs", avait déclaré le président de la commission de discipline de la LFP, Sébastien Deneuve.

"L'instruction permettra de révéler s'il y a d'autres faits susceptibles d'entraîner des conséquences sur un plan disciplinaire", avait-il poursuivi.

Neymar a été suspendu deux rencontres fermes pour une claquette à l'arrière de la tête du défenseur au cours d'échauffourées qui ont pollué la fin du "Clasico" remporté par l'OM (1-0).



Papa Massata Diack évoque le soupçon du racisme

Papa Massata Diack, fils de l'ancien patron de l'athlétisme mondial Lamine Diack, a vitupéré lundi à Dakar contre sa condamnation en France pour son implication présumée dans un réseau de corruption voué à cacher des cas de dopage en Russie.

Papa Massata Diack, qui dirigeait le marketing à l'IAAF, a été condamné le 16 septembre à Paris à cinq ans ferme et un million d'euros d'amende dans un procès dont il était l'un des grands absents parmi les six prévenus. Le tribunal a maintenu le mandat d'arrêt à son encontre. Lamine Diack, présent pour sa part, a été condamné à quatre ans de prison, dont deux ferme, et 500.000 euros d'amende.

Papa Massata Diack, qui dirigeait le marketing de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF), s'est insurgé devant la presse contre un "procès à charge" et une "condamnation annoncée", proclamant son innocence de tous les faits reprochés et soupçonnant que lui et son père étaient les victimes de racisme.

"Ce qu'on a vu à Paris est un déni de justice, c'est une farce", a expliqué celui qui vit au Sénégal et a toujours refusé de se présenter devant les magistrats français.

Il s'est défendu d'avoir tenté d'extorquer de l'argent à des athlètes accusés de dopage, d'avoir essayé d'utiliser les soupçons de dopage dans des négociations de contrats commerciaux ou d'avoir indûment touché de l'argent qui aurait dû échoir à l'IAAF.

A peine achevé, le Tour de France de nouveau confronté au soupçon du dopage



A peine terminé, le Tour de France se retrouve de nouveau confronté au soupçon du dopage, avec l'ouverture d'une enquête visant des membres de l'équipe française Arkéa-Samsic, et le placement en garde à vue de deux personnes.

Au cours de cette enquête dirigée par le parquet de Marseille au titre du pôle santé publique et visant "une petite partie des coureurs" de l'équipe, ont été découverts "de nombreux produits de santé dont des médicaments dans leurs affaires personnelles, mais également et surtout une méthode pouvant

être qualifiée de dopante", a précisé la procureure de Marseille, Dominique Laurens.

Deux gardes à vue étaient en cours lundi, dans l'entourage d'un coureur, a ajouté la magistrate, sans préciser l'identité des personnes entendues par les enquêteurs. Selon Le Parisien, il s'agit d'un médecin et d'un kinésithérapeute.

Pour remplacer son médecin titulaire absent pour raisons de santé, l'équipe avait exceptionnellement fait appel pour le Tour de France à un Colombien, compatriote de son leader Nairo Quintana, relève-t-on dans l'entourage de l'équipe sans préciser si ce praticien est un des gardés à vue.

Sollicité par l'AFP à propos de ces investigations menées par l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), le manager général de l'équipe bretonne Emmanuel Hubert a déclaré "bien évidemment soutenir (ses) coureurs. Mais s'il s'avérait qu'à l'issue de l'enquête en cours, des éléments venaient confirmer la véracité de pratiques de dopage, l'équipe se désolidariserait immédiatement de tels actes et prendrait sans attendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux liens pouvant les unir avec des méthodes inacceptables et toujours combattues".

Selon des précisions fournies à l'AFP par une source proche du dossier et confirmant des informations du Journal du Dimanche et de L'Equipe, la perquisition menée par

l'OCLAESP a visé plusieurs coureurs de l'équipe, dont le Colombien Dayer Quintana, le frère de Nairo, et des membres de l'équipe médicale.

Emmanuel Hubert a pour sa part simplement indiqué que la perquisition n'a "concerné qu'un nombre très limité de coureurs, ainsi que leur entourage proche, non salarié de l'équipe".

"L'équipe, son manager général ainsi que son staff ne sont tenus informés d'aucun élément de près ou de loin, relatif au déroulement de l'enquête qui ne vise ni l'équipe ni son staff directement", a-t-il ajouté.

Selon les deux journaux, la perquisition a eu lieu mercredi près de Méribel (Savoie).

L'enquête a été ouverte sur des chefs "d'administration et prescription à un sportif sans justification médicale de substance ou méthode interdite dans le cadre d'une manifestation sportive, aide à l'utilisation et incitation à l'usage de substance ou méthode interdite aux sportifs, transport et détention de substance ou méthode interdite aux fins d'usage par un sportif sans justification médicale", a aussi précisé Mme Laurens, rappelant que la peine encourue était de 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

Cette affaire est la première notable depuis plusieurs années sur le Tour de France, après une période scandée par des descentes de police pendant l'épreuve suite à l'affaire Festina en 1998.

Parmi les dernières en date, l'intervention lors d'une journée de repos du Tour 2012 visant Romy Di Gregorio, mais aussi des perquisitions systématiques de l'OCLAESP à chaque annonce de contrôle antidopage positif, notamment celui du Luxembourgeois Frank Schleck en 2012.

Arkéa-Samsic a pris un accent colombien lors de la dernière intersaison en recrutant Nairo Quintana comme leader mais aussi d'autres coureurs sud-américains, notamment Winner Anacona et Dayer Quintana, le frère cadet de Nairo.

L'équipe est l'héritière en ligne directe de la formation appelée Bretagne puis Fortuneo. Elle a pris une dimension supplémentaire ces dernières années en faisant signer pour 2018 Warren Barguil, qui venait de réaliser un Tour de France remarqué (deux étapes de montagne, maillot à pois de meilleur grimpeur) puis fin 2019 Nairo Quintana, trois fois présent sur le podium du Tour dans le passé.

Si Nairo Quintana s'est montré très performant en début d'année, jusqu'à sa victoire dans l'étape-reine de Paris-Nice, il s'est situé nettement en retrait dans le Tour. Pris dans une chute dans la 13^e étape, il a terminé la course dans l'anonymat, à la 17^e place, à plus d'une heure du vainqueur, le Slovène Tadej Pogacar.

Pour sa part, Dayer Quintana, qui participait pour la première fois au Tour, s'est classé 95^e.

Costard, pistolet et cybersécurité A l'école chinoise des gardes du corps

Un entraînement militaire ne suffit plus: dans l'unique école de gardes du corps de Chine, les étudiants sont désormais formés à la cybersécurité et à une protection rapprochée haut de gamme pour riches patrons.

A l'école de sécurité Genghis à Tianjin (nord), près de Pékin, des étudiants vêtus de costumes noirs et de chemises blanches impeccables travaillent sur un scénario de protection d'un client face à un intrus menaçant.

"Dangeeccccert!", s'époumone Ji Pengfei, leur formateur.

Les apprentis gardes du corps bondissent sur le champ: ils placent derrière eux la personne à protéger et dégagent de leur poche un pistolet.

Ils ont deux secondes, top chrono, pour réaliser correctement les mouvements. Faute de quoi ils sont punis et doivent faire 50 pompes. Les pistolets utilisés sont factices car la Chine interdit strictement la possession d'armes à feu. Mais les élèves sont régulièrement conduits au Laos voisin pour s'exercer au tir.

Chaque garde du corps en herbe doit déboursier environ 2.500 euros pour sa formation. Et chaque année, un millier d'entre eux sortent diplômés de l'école Genghis.

Mais son fondateur, Chen



Yongqing, estime que le pays manque encore cruellement de professionnels, au regard du nombre de millionnaires en Chine -- 4,4 millions, selon une étude de Crédit Suisse datant de 2019, soit davantage qu'aux Etats-Unis.

Durant leur formation, les élèves sont soumis à une discipline de fer: entraînements de l'aube jusqu'à minuit et téléphones portables confisqués.

"C'est seulement en étant ferme qu'on peut forger une bonne épée. Sinon, elle se brisera en deux d'elle-même", assure cet ancien militaire, qui affirme avoir un "tempérament vif" et être "très exigeant".

Les repas sont pris en silence dans un grand réfectoire où sont exposées des photos d'anciens diplômés. Certains ont protégé Jack Ma, le riche fondateur du géant chinois du commerce en ligne Alibaba, ou encore des présidents français en visite officielle.

La Chine est déjà l'un des pays les plus sûrs au monde, grâce notamment à l'omniprésence des caméras de surveillance, de la police et au relatif respect de la loi par les citoyens.

Voilà pourquoi selon Chen Yongqing, la protection rapprochée doit désormais "créer de la valeur" ajoutée car le risque d'attaque physique est au final limité.

La clientèle est surtout constituée d'entrepreneurs fortunés. Certains sont à la tête des plus grandes entreprises immobilières et technologiques du pays.

Mais ces patrons "n'ont pas besoin que vous vous battiez", explique M. Chen à ses étudiants.

Le garde du corps moderne se doit selon lui d'avoir dans sa boîte à outils d'autres compétences plus subtiles: déjouer le piratage d'un smartphone, assurer la sécurité d'un réseau informatique ou encore prévenir les risques d'espionnage.

"Qu'est-ce que vous faites si votre patron veut détruire rapidement un fichier vidéo?", demande

ainsi Chen Yongqing à un groupe d'élèves.

Les étudiants doivent également apprendre à faire face aux caprices de leurs clients.

Par superstition, certains ne font confiance qu'à un garde du corps avec le même signe du zodiaque que le leur, explique le formateur Ji Pengfei. D'autres ne veulent engager qu'une personne originaire de la même ville.

La formation reçue à l'école Genghis peut déboucher sur une carrière et un salaire attrayants.

Zhu Peipei, un ex-militaire de 33 ans originaire d'une zone rurale de la province du Shanxi (nord), estime qu'il s'agit d'une voie idéale pour les jeunes sans qualifications particulières comme lui.

"Et puis bien sûr, il y a aussi le fait que le métier est cool", sourit-il. En Chine, les meilleurs gardes du corps peuvent gagner jusqu'à 500.000 yuans (62.000 euros) par an, soit nettement plus que le salaire annuel moyen d'un employé de bureau.

Mais certains rêvent de dépaysement.

"Je veux travailler aux Philippines ou en Birmanie", pays voisins de la Chine, explique à l'AFP un étudiant originaire de Wuhan (centre), qui a requis l'anonymat.

"La-bas au moins, je peux avoir une arme à feu. Le travail est plus difficile mais je peux gagner plus".

Glace au yaourt et au miel



Ingrédients

- 4 cl de yaourt grec entier
- 1 dl de lait
- 2 c. à s. de miel
- 1 citron jaune non traité
- 100 g d'écorce d'orange confite
- 1 c. à s. de pistaches confites au sirop

Préparation de la crème

Prélever le zeste du citron en fin ruban. Verser le lait dans une casserole, ajouter le miel et le zeste du citron, porter à ébullition.

Mélanger pour dissoudre le miel, retirer du feu, laisser tiédir et retirer le zeste de citron.

Préparation de la glace

Verser le yaourt dans un saladier et, par-dessus, le lait en filet en fouettant. Laisser refroidir.

Faire prendre en glace à la sorbettièrre ou au congélateur (2 h, en remuant de temps en temps).

Couper l'écorce d'orange en fines tranches. Mettre des cuillerées de glace dans des coupelles et parsemer d'écorce d'orange et de pistaches confites.

Traiter et prévenir l'acné juvénile

Ils sont près de 80% de jeunes de 13 à 20 ans à souffrir du regard des autres dès lors qu'une irruption boutonneuse rouge ou blanche défigure le visage voire le cou, le décolleté, les épaules ou/et le dos.

Plus maudite encore dès lors qu'elle est dite sévère, cette maladie inflammatoire chronique de la glande sébacée affecte profondément le moral de 15% d'entre eux et devient responsable d'une dévalorisation de soi à un âge adolescent qui n'épargne pas les changements physiques mais exacerbe paradoxalement les sentiments amicaux et amoureux.

Selon la société française de dermatologie, cette maladie du follicule pilosébacé s'établit progressivement sous des formes polymorphes plus ou moins conséquentes selon l'excès de sébum :

L'acné rétionnelle : la séborrhée, écoulement de sébum, caractérisée par une peau grasse, brillante aux pores dilatés ; des comédons ouverts (points noirs) et fermés (points blancs). L'acné inflammatoire due à un déséquilibre du microbiome provoquant papules (boutons rouges) et pustules (boutons blancs) ou des nodules sous forme sévère. L'acné conglobata, ou nodulo-kystique, et l'acné fulminante, deux formes rares provoquant d'importantes lésions et génératrices de cicatrices disgracieuses.

En guérir c'est bien, la prévenir c'est mieux, c'est pourquoi consulter un expert dermatologue dès les premières manifestations de l'acné s'avère très salvateur. Il saura identifier le type d'acné, en définir les causes et préconiser les traitements adéquats dont des produits dernière génération à l'image de Cleanance Comedomed Eau Thermale Avène.

Parce que la génération Z n'attend pas, ce type de soin "tout en un" a le mérite de nécessiter un seul geste, pour réduire les imperfections. Les résultats sont visibles dès 7 jours, et son efficacité est renforcée au fil du temps.

Génétique si deux parents présentaient une peau acnéique, liée au stress produisant la substance P libérant un excès de sébum, période pré-menstruelle, alimentation pauvre en fruits, légumes et poisson, soleil, tabac ou pollution?

Quelles que soient les causes, médicaments (antibiotique, zinc, isotrétinoïne...), régimes alimentaires combinés à une hygiène irréprochable de la peau par l'application de produits experts et performants viennent à bout de ce fléau.

Ces derniers doivent assurer un nettoyage en profondeur, un traitement non agressif et prendre en compte la couche cornée où se développent les imperfections avant que le bouton ne se forme.